

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 733

17 mars 2015

### SOMMAIRE

100 Azia S. à r.l. ....	35181	PRO.FO.MIC S.A. ....	35138
3G Finance & Partners S.à r.l. ....	35173	Project Shift (Luxembourg) S.à r.l. ....	35138
4 Your Success, S.à r.l. ....	35171	Property Augsburg S.à r.l. ....	35139
A&A Developments Holding S.A. ....	35146	Property Gelsenkirchen S.à r.l. ....	35139
A Group S.A. ....	35142	Property Siegen S.à r.l. ....	35138
Ballymore Properties Luxembourg Sàrl .....	35143	Property Trier S.à r.l. ....	35143
COF III Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l. ....	35148	Rainbow Strategies S.A. ....	35141
E.RE.A.S. Management S.à r.l. ....	35148	Ravago LM S.A. ....	35140
Euro Piling S.A. ....	35148	Ravago Reinsurance S.A. ....	35141
HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial ....	35184	Red International S.A. ....	35141
Martesa Invest S.A. ....	35140	Ringmerit Properties France S.à r.l. ....	35143
Martin Bäumlér Immobilier S.à r.l. ....	35140	Royal Hamilius-Commerces S.A. ....	35149
Mirabaud & Cie (Europe) S.A. ....	35139	SN GP S.à r.l. ....	35142
New-Connect S.à r.l. ....	35147	TCS II Opportunities Lu S.à r.l. ....	35144
Night Invest S.A. ....	35146	TENALA Spf S.A. ....	35144
Ocean Industries S.A. ....	35147	UK Regional Portfolio I S.à r.l. ....	35144
OCM Luxembourg EPF III Railpool Hol- dings S.à r.l. ....	35146	USSI ....	35145
Ocm Luxembourg Epf III Runway Holdings S.à r.l. ....	35140	Valoris & Benefits Sàrl ....	35183
OCM Luxembourg EPOF S.à r.l. ....	35147	Viewegpark Braunschweig S.à r.l. ....	35145
OCM Strategic Credit Investments 2 S.à r.l. ....	35146	Vista Finance ....	35142
Procyon S.à r.l. ....	35148	Westa Isic S.A. ....	35145
		WH Student Accomodation Holdco S.à r.l. .....	35147
		World Business Company S.A. ....	35145
		WSK S. à r.l. ....	35177
		Zen S.A. ....	35180

**PRO.FO.MIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.469.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:*

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société PRO.FO.MIC S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO.FO.MIC. S.A.

Référence de publication: 2015022026/13.

(150025866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Project Shift (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.742.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 février 2015*

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.

2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 27 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PROJECT SHIFT (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2015022027/20.

(150025321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.888.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 février 2015*

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.

2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 27 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Property Siegen S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2015022001/21.

(150025358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Property Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.895.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 février 2015*

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 27 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Property Gelsenkirchen S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015021998/21.

(150025436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Property Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.497.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 février 2015*

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 27 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Property Augsburg S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015021997/21.

(150025479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Mirabaud & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.645.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015022864/12.

(150026898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Martesa Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2145 Beggen, 6, rue Cyprien Merjai.  
R.C.S. Luxembourg B 129.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.  
Jacques CASTEL  
Notaire

Référence de publication: 2015022856/12.

(150027064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Martin Bäumlér Immobilier S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 24, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 187.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.  
Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2015022857/12.

(150026744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Ocm Luxembourg Epf III Runway Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 188.751.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme Figen Eren et M. Thomas Jagers avec effet du 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg EPF III Runway Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015022948/12.

(150026215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Ravago LM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 185.699.

Il est pris acte du changement de siège social de l'Administrateur suivant:

- RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L., 76-78 rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Il est pris acte du changement d'adresse professionnelle de l'Administrateur suivant:

- Mr. Benoît PARMENTIER, 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 27/01/2015.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO LM S.A.

RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L. / Benoît PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Mme Gunhilde VAN GORP / -

Représentant Permanent / -

Référence de publication: 2015022046/18.

(150025435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.416.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 26 janvier 2015 que:

l'étude d'avocats DURO & GOEBEL établit à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022044/13.

(150025254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Ravago Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 164.657.

Il est pris acte du changement de siège social de l'Administrateur suivant:

- RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L., 76-78 rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Il est pris acte du changement d'adresse des Administrateurs suivants:

- Mr. Benoît PARMENTIER, 76-78, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Mr. Jean-François DETAILLE, 76-78, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 27/01/2015.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO REINSURANCE S.A.

Benoît PARMENTIER / Jean-François DETAILLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015022047/17.

(150025434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Red International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.961.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 5 février 2015 que Monsieur Thierry FLEMING a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société RED INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132 961, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 5 février 2015 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société RED INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132 961, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 5 février 2015 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société RED INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132 961, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 5 février 2015 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société RED INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132 961, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 février 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2015022050/24.

(150025406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**SN GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.539.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 février 2015*

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.

2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 27 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SN GP S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015022113/21.

(150025328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**Vista Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.493.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 novembre 2014*

*Résolutions:*

Selon la loi du 16 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, le conseil d'administration nomme la société Lut Laget Tax Audit &amp; Accountancy SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro B-53981 et représentée par Madame Lugard Laget, comme dépositaire.

Un mandataire

Référence de publication: 2015022196/13.

(150025708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**A Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.465.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 15 décembre 2014 que:  
- les titres au porteur de la société sont déposés auprès de Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour la société A GROUP S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015022234/14.

(150026450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Property Trier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.533.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 février 2015*

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 27 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Property Trier S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022002/20.

(150025351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Ringmerit Properties France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.421.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 6 février 2015:

- La démission de Madame Caroline Vander Meersch en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet 30 janvier 2015;
- Monsieur Stephen Massey, né le 21 novembre 1951 à Kingswinford (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au LCP House, The Pensnett Estate, Kingswinford, West Midlands, DY6 7NA, Royaume-Uni, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 janvier 2015 et ce pour une durée indéterminée.

A partir du 6 février 2015, le conseil de gérance est composé comme suit :

- Madame Virginia Strelen, gérant A
- Madame Barbara Neuerburg, gérant A
- Monsieur Maxime Giraud, gérant B
- Monsieur Stephen Massey, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015022038/21.

(150025214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Ballymore Properties Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.144.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024046/9.

(150027909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**TCS II Opportunities Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.132.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 19 décembre 2014*

Au 19 décembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la démission de Pedro Fernandes das Neves, né le 15 Octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 19 Décembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Julie K.Braun (gérant)

- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Castlelake II Opportunities, LP

Référence de publication: 2015022154/19.

(150025899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**UK Regional Portfolio I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.963.

**EXTRAIT**

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 décembre 2014, le gérant Monsieur Luke Hamill a été remplacé par Monsieur Peter Dickinson, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022173/15.

(150025025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**TENALA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.977.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015*

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015022157/14.

(150025240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**USSI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 58.531.

—  
*Résolutions du conseil d'administration par voie circulaire*

*Résolutions:*

Selon la loi du 16 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, le conseil d'administration nomme la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro B-53981 et représentée par Madame Lugard Laget, comme dépositaire.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022182/13.

(150025705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**World Business Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 140.330.

—  
Par la présente, veuillez prendre note de la démission à compter de ce jour de la société Fidugec Sàrl, commissaire aux comptes de la société World business Company SA. numéro d'immatriculation B 140330.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

FIDUGEC Sàrl

Didier GIRARD

Référence de publication: 2015022211/12.

(150025087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Viewegpark Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.181.

—  
*Rectificatif des décisions prises par l'associé unique en date du 2 février 2015*

Veuillez prendre note que des erreurs se sont glissées lors du dépôt L150021571 du 3 février 2015. Il y avait lieu de lire que Monsieur Oliver THOMAS et Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN ont été nommés en tant que «Vorstandsmitglied», membre d'un «Vorstand».

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Viewegpark Braunschweig S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022191/15.

(150025638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Westa Isic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.326.

—  
EXTRAIT

En date du 6 février 2015, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- D'accepter prolongation du le mandat de Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l. et tant que réviseur d'entreprises agréé de la société avec effet au 10 juillet 2014, et pour une durée limitée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015022204/14.

(150025233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**A&A Developments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.331.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société A&A DEVELOPMENTS HOLDING S.A., la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à r.l. ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33849, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022238/13.

(150026848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Night Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.082.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/02/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015022928/12.

(150026539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**OCM Luxembourg EPF III Railpool Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.763.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 6 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme Figen Eren et M. Thomas Jagers avec effet du 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg EPF III Railpool Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015022947/12.

(150026229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**OCM Strategic Credit Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.876.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec et de Mme. Figen Eren avec effet du 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Strategic Credit Investments 2 Sàrl

Référence de publication: 2015022959/12.

(150026236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.601.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, et Mme Figen Eren avec effet du 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg EPOF Sàrl

Référence de publication: 2015022958/12.

(150026113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**New-Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 181.041.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022923/9.

(150026886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Ocean Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 179.975.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022936/9.

(150026207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**WH Student Accomodation Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.633.

—  
Par contrat de cession de parts sociales du 6 février 2015, il a été convenu que:

RH Student Housing Investments Limited, détenant 100% (cent pour cent) des parts sociales de la Société, soit 12,000 (douze mille) parts sociales représentées par 10,800 (dix mille huit cent) parts sociales de classe A et 1,200 (mille deux cent) parts sociales de classe B,

a cédé:

1,200 (mille deux cent) parts sociales de classe B, soit 10% (dix pour cent) des parts sociales de la Société à V Gamma Limited, une société ayant une forme juridique de limited liability company, régie par les lois de Malte, avec siège social au 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malte, enregistrée au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 68539.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales précité que la répartition du capital est la suivante:

- 10.800 (dix mille huit cent) parts sociales de classe A, soit 90% (quatre-vingt-dix pour cent) des parts sociales de la Société, sont détenues par RH Student Housing Investments Limited, pré-mentionnée;

- 1,200 (mille deux cent) parts sociales de classe B, soit 10% (dix pour cent) des parts sociales de la Société, sont détenues par V Gamma Limited, pré-mentionnée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022205/22.

(150025572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Procyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 123.643.

## EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2015 que:

1- Le siège social a été transféré du: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la foire au 8A, boulevard de la foire L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022982/13.

(150027164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**COF III Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 183.007.

Par résolutions prises en date du 31 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Michael Robert Kidd, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022461/15.

(150026084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**E.RE.A.S. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.  
R.C.S. Luxembourg B 157.566.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de gérance tenue le 3 février 2015 à Luxembourg.*

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de gérance que:

1) Le conseil accepte la démission de Monsieur Franco TOSCANO de son mandat de gérant de la Société en date du 19 janvier 2015.

2) Cooptation d'un nouveau gérant: Monsieur Hassane DIABATE, né le 4 avril 1971 à Treichville (Côte d'Ivoire), résident professionnellement à 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le mandat du nouveau gérant prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015022521/16.

(150026763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Euro Piling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 87.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015022550/10.

(150026929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Royal Hamilius-Commerces S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.501.

L'an deux mille quinze, le quinze janvier

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Royal Hamilius-Commerces S.A. de L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 181 501, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Luxembourg en date du 22 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3279 du 24 décembre 2013.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence d'Alain LE NÉNAN, clerc de notaire, demeurant à Herserange (France), qui désigne comme secrétaire Alice GOMES, employée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs: Monsieur Toon JACOBS, avocat, élisant domicile au cabinet Loyens & Loeff SC/SCRL, Rue Neerveld 101-103 à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert et Monsieur Baptiste ANTOINE, avocat, élisant domicile au cabinet Clifford Chance LLP, Avenue Louise 65 bte 2 à B-1050 Bruxelles.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Refonte complète des statuts;
- 2.- Démission des administrateurs actuels;
- 3.- Nomination de sept (7) nouveaux administrateurs;
- 4.- Démission du commissaire aux comptes;
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 6.- Constatation de la libération d'un montant de prime d'émission en faveur de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée procède à une refonte complète des statuts, tels qu'ils sont repris en annexe du présent procès-verbal.

*Deuxième résolution*

Elle accepte les démissions de:

- M. Thierry Behiels, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 11 décembre 1959, demeurant à 871A rue Colonel Montegnée, 1332 Rixensart, Belgique;
- M. Raffaele Guiducci, administrateur de sociétés, né à Lobbes (Belgique), le 25 octobre 1960, demeurant à 11 rue de la Plagne, 6142 Leernes, Belgique;
- M. Hervé Bodin, administrateur de sociétés, né à Champigny-sur-Marne (France), le 4 novembre 1970, demeurant à 69 rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, France;
- M. Philippe Weicker, administrateur de sociétés, né à Schaerbeek (Belgique), le 5 avril 1958, demeurant à 33, avenue Champel, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique, dans leur fonction d'administrateurs respectivement administrateur délégué et leur donne décharge quant à l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

Elle nomme aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

- M. Marcus Jacobus Dijkerman, administrateur de sociétés, né à Schiedam (Pays-Bas), le 5 novembre 1962, faisant élection de domicile à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour les besoins de son mandat (Administrateur A);

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, administrateur de sociétés, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 26 août 1970, faisant éléction de domicile à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour les besoins de son mandat (Administrateur A);

- M. Robert van 't Hoeft, administrateur de sociétés, né à Schiedam (Pays-Bas), le 13 janvier 1958, faisant éléction de domicile à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour les besoins de son mandat (Administrateur A);

- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam Alqubaisi, administrateur de sociétés, né à Abou Dabi, le 26 janvier 1984, faisant éléction de domicile à 211 Corniche Road, P O Box 3600 Abou Dabi, United Arab Emirates, pour les besoins de son mandat (Administrateur A);

- M. Thierry Behiels, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 11 décembre 1959, demeurant rue Colonel Montegnie 871A, 1332 Rixensart, Belgique (Administrateur B);

- M. Hervé Bodin, administrateur de sociétés, né à Champigny-sur-Marne (France), le 4 novembre 1970, demeurant à 69 rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, France (Administrateur B);

- M. Philippe Weicker, administrateur de sociétés, né à Schaerbeek (Belgique), le 5 avril 1958, demeurant à 33, avenue Champel, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique; (Administrateur B).

#### *Quatrième résolution*

Elle accepte la démission de Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969 à Nivelles (Belgique), résidant au 78 rue de la Justice, 6200 Châtelet (Belgique), dans sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

Elle nomme à la fonction de commissaire aux comptes, pour une durée de un an, la société Deloitte Audit S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro d'entreprise B0067895.

#### *Sixième résolution*

Elle constate qu'un montant total de vingt-trois millions cinquante mille six cent quatre-vingt-douze euros (23.050.692 EUR) a été versé - ce que confirme expressément le soussigné notaire en vue d'un extrait de compte bancaire - sur le compte du notaire soussigné (portant le n°LU78 0030 2644 0416 0000 et tenu auprès de la banque BGL BNP Paribas S.A.) par les actionnaires de la société au titre du versement d'une prime d'émission en faveur de la société, lequel se décompose comme suit:

- Un montant de onze millions sept cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-trois euros (11.755.853 EUR) a été versé par l'actionnaire majoritaire de la société, étant la société luxembourgeoise Silver Royal A 2014 S.A. avec siège social à L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

- Un montant de onze millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent trente-neuf euros (11.294.839 EUR) a été versé par l'actionnaire minoritaire de la société, étant la société luxembourgeoise Royal Hamilius S.A.

Ce montant de prime d'émission sera intégralement et ce immédiatement après la lecture et la signature du présent acte, versé par le notaire soussigné sur le compte bancaire de Royal Hamilius-Commerces S.A. (portant le n° BE25 0017 4533 8982 (Code BIC: GEBABEBB)) tenu auprès de la banque BNP Paribas Fortis NV/SA.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de son assemblée générale et modifications de statuts s'élève approximativement à huit mille (8.000.-) euros.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire – qui parle et comprend l'anglais - par leur noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 4.808,79 euros (assemblée générale)

2.000,00 euros (refonte des statuts)

#### **Free translation in English**

The year two thousand and fifteen, the fifteenth of January

Before Mr. Frank MOLITOR, Civil Law Notary residing in Luxembourg, undersigned.

Gathered the Extraordinary General Meeting of the shareholders of Royal Hamilius-Commerces S.A. at L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, registered with the Registre de Commerce de Luxembourg under the number B 181 501, incorporated in accordance with the Deed of Incorporation drawn up by the Civil Law Notary Frank MOLITOR

of Luxembourg on 22 October 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 3279 of 24 December 2013.

The Meeting is opened by Alain LE NÉNAN, notary clerk, residing at Herserange (France) acting as chairman who appoints Alice GOMES, employee, residing at Esch-sur-Alzette as secretary

The Meeting appoints as scrutineers: Mister Toon JACOBS, lawyer, electing domicile at the law firm Loyens & Loeff SC/SCRL, Rue Neerveld 101-103 at B-1200 Woluwé-Saint-Lambert and Mister Baptiste ANTOINE, lawyer, electing domicile at the law firm Clifford Chance LLP, Avenue Louise 65 box 2 at B-1050 Brussels.

First, the President states that

I. The items of the agenda of the present Meeting are:

1. Complete reformulation of the articles of association;
2. Resignation of the current directors;
4. Resignation of the auditor;
5. Appointment of a new auditor;
6. Acknowledgement of the paying up of share premium to the benefit of the company.

II. The present or represented shareholders, the shareholders' proxy holders, as well as the number of shares they hold, are specified in the attached attendance list.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed.

III. As the entire share capital is present or represented at the Meeting, there is no need to verify the notices convening the Meeting, the present or represented shareholders acknowledge that they have been duly convened and declare to have been informed of the agenda of this Meeting which has been communicated to them prior to the Meeting.

IV. As the entire share capital is present or represented at the Meeting, the Meeting is therefore validly convened and able to deliberate and vote on its agenda.

After deliberation, the Meeting approves by unanimous and separate votes, the following decisions:

*First decision*

The Meeting approves a complete reformulation of the articles of association, as set out in annex to the present minute.

*Second decision*

The Meeting accepts the resignation from:

- Mr. Thierry Behiels, director, born in Gand (Belgium), on 11 December 1959, residing at 871A rue Colonel Montegnée, 1332 Rixensart, Belgium;
  - Mr. Raffaele Guiducci, director, born in Lobbes (Belgium), on 25 October 1960, residing at 11 rue de la Plagne, 6142 Leernes, Belgium;
  - Mr. Hervé Bodin, director, born in Chamigny-sur-Marne (France), on 4 November 1970, residing at 69 rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, France;
  - Mr. Philippe Weicker, director, born in Schaerbeek (Belgium), on 5 April 1958, residing at 33, avenue Champel, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgium,
- as directors, respectively managing director, and give them discharge for the execution of their mandate.

*Third decision*

The Meeting appoints as directors for a term of six years:

- Mr. Marcus Jacobus Dijkerman, director, born in Schiedam (Netherlands), on 5 November 1962, electing domicile at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg for the purposes of his mandate (Director A);
- Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, director, born in 's-Gravenhage (Netherlands), on 26 August 1970, electing domicile at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, for the purposes of his mandate (Director A);
- Mr. Robert van 't Hoef, director, born in Schiedam (Netherlands), on 13 January 1958, electing domicile at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, for the purposes of his mandate (Director A);
- Mr. Mohamed Ahmed Darwish Karam Alqubaisi, director, born in Abu Dhabi, on 26 January 1984, electing domicile at 211 Corniche Road, P O Box 3600 Abu Dhabi, United Arab Emirates, for the purposes of his mandate (Director A);
- Mr. Thierry Behiels, director, born in Gand (Belgium), on 11 December 1959, residing at 871A rue Colonel Montegnée, 1332 Rixensart, Belgium (Director B);
- Mr. Hervé Bodin, director, born in Champigny-sur-Marne (France), on 4 November 1970, residing at 69 rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, France (Director B);

- Mr. Philippe Weicker, director, born in Schaerbeek (Belgium), on 5 April 1958, residing at 33, avenue Champel, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgium (Director B).

*Fourth decision*

The Meeting accepts the resignation of Sandrine Pécriaux, born on 5 June 1969 in Nivelles (Belgium), residing at 78 rue de la Justice, 6200 Châtelet (Belgium), from her mandate as auditor and gives her discharge for the execution of her mandate.

*Fifth decision*

The Meeting appoints as auditor for a term of one year, the company Deloitte Audit S.A., a limited liability company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is located at L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg registry of commerce (Registre de commerce et des sociétés) under company number B0067895.

*Sixth decision*

The Meeting acknowledges that a total amount of twenty three million fifty thousand six hundred ninety two euros (EUR 23,050,692) has been wired - this is expressly confirmed by the undersigned notary by a bank statement - onto the account of the undersigned Civil Law Notary's study (with n° LU78 0030 2644 0416 0000 held with the bank BGL BNP Paribas) by the shareholders of the company under the form of the paying up of share premium to the benefit of the company, which can be decomposed as follows:

- An amount of eleven million seven hundred fifty-five thousand eight hundred fifty-three euros (EUR 11,755,853) has been wired by the majority shareholder of the company, being the Luxembourg company Silver Royal A 2014 S.A. residing at L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

- An amount of eleven million two hundred ninety-four thousand eight hundred thirty-nine euros (EUR 11,294,839) has been wired by the minority shareholder of the company, being the Luxembourg company Royal-Hamilius S.A.

This amount of share premium shall be fully wired, and this immediately after the reading and signing of the present deed, by the undersigned Civil Law Notary onto the bank account of Royal Hamilius-Commerces S.A. (with n° BE25 0017 4533 8982 (BIC Code: GEBABEBB) held with the bank BNP Paribas Fortis NV/SA.

*Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its extraordinary general meeting and amendments of the articles of association, amount to approximately eight thousand euros (8.000.-).

Finally, nothing else being on the agenda, the Meeting is closed.

Whereof, deed executed at Luxembourg, in the Civil Law Notary's office.

And after having been read and interpreted to the appearing parties, all known from the Civil Law Notary - who speaks and understands English - by their names, ordinary surnames, civil state and residence, the appearing parties all signed this minute with us, Civil Law Notary.

Fees: EUR 4,808.79 (extraordinary general meeting)

EUR 2,000.00 (reformulation of the articles)

Signé: Le Nénan, Gomes, Jacobs, Antoine et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1498. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Thill.

**Suit copie d'annexe**

**STATUTS**

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise des présents statuts, la version anglaise prévaudra

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé par les souscripteurs et par toutes les personnes qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de Royal Hamilius-Commerces S.A. (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après). Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après), selon les modalités requises en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 30 ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire pouvant compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises par le Conseil d'Administration et seront portées à la connaissance du (des) actionnaire(s) de la Société (les "Actionnaires").

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet (i) toutes opérations immobilières généralement quelconques et notamment l'achat, la vente, la réalisation, la mise en valeur, la promotion, la construction, l'appropriation, la transformation, l'exploitation, la gestion, la location, la conclusion de baux emphytéotiques ou tous autres droits réels et le lotissement de tous biens immeubles y compris tous immeubles à usage de commerce, d'habitation ou de bureaux ou de parkings, directement ou indirectement au travers toute autre société ayant une activité immobilière, (ii) l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, de participations, d'intérêts et de droits dans, et d'engagements des sociétés ou autres entités, entreprises ou investissements commerciaux luxembourgeois et étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, la prise en charge ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ou de tout type d'engagements assumés par des tiers, (iii) la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs mentionnés ci-dessus).

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personne et peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de certificats de créance et autres titres de créances de quelque nature que ce soit

4.4. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris le produit des emprunts et/ou des émissions de titres de créance) à des sociétés ou d'autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée.

4.5. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés (y compris en amont ou latéralement) à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités. La Société pourra également nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

4.8. La Société a plus particulièrement pour objet le développement d'un projet immobilier sur un terrain situé au centre de la ville de Luxembourg, connu sous le nom "Royal Hamilius" (la "Propriété"), qui offrira des espaces à usage mixte (commerces, bureaux, parking) réparti dans cinq immeubles indépendants (le "Projet").

4.9. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres; directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 5. Capital social et prime d'émission.**

5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à trente-et-un mille euros (31.000 EUR) et représenté par cent (100) actions sans valeur nominale (les "Actions").

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises pour la modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 30 ci-après.

5.3. Le capital social de la Société est représenté par deux catégories d'Actions, c'est-à-dire Actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") représentant toutes les Actions détenues par l'actionnaire majoritaire de la Société (l'"Actionnaire Majoritaire") et des actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") représentant toutes les Actions

détenues par l'actionnaire minoritaire de la Société (l'"Actionnaire Minoritaire"). Les Actions de Catégorie A seront automatiquement converties en Actions de Catégorie B si elles sont transférées à un titulaire d'Actions de Catégorie B ou à toute société liée à ce dernier. Les Actions de Catégorie B seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A si elles sont transférées à un titulaire d'Actions de Catégorie A ou à toute société liée à ce dernier.

5.4. Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, les droits et obligations attachés à la Catégorie A et à la Catégorie B sont identiques.

5.5. Toute prime d'émission versée par un Actionnaire à la Société pourra uniquement être remboursée à cet Actionnaire (ou à la personne à laquelle cet Actionnaire aura cédé ses Actions), et ce à l'exclusion de tout autre Actionnaire. A cet égard, la Société établira et conservera dans sa comptabilité un relevé détaillant la prime d'émission versée par chaque Actionnaire à la Société et qui pourra ainsi lui être remboursée.

5.6. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. La Société peut avoir un actionnaire (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

6.2. Les Actions sont et resteront nominatives (actions nominatives).

6.3. Un registre de (des) (l')Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces Actions, ainsi que les transferts d'Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre de (des) (l')Actionnaire(s) de la Société.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et annonces pourront leur être envoyées. À défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre de (des) (l')Actionnaire(s) de la Société pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse moyennant notification écrite à la Société.

6.5. À la demande écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre de (des) (l')Actionnaire(s) de la Société peut être émis. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminés par le Conseil d'Administration. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux membres du Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur la base de preuve(s) d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) est(sont) détenue(s) de manière conjointe ou si la propriété de cette(ces) Action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(ces) Action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette(ces) Action(s) envers la Société. À défaut de nommer ledit mandataire, les droits attachés à cette(ces) Action(s) seront suspendus.

#### **Art. 7. Transfert d'actions.**

7.1. Toute cession d'Action ne pourra être réalisée que dans le respect des présents Statuts, de toute convention d'actionnaires éventuelle qui serait conclue par la Société et de la convention de bail emphytéotique conclue par la Société avec la ville de Luxembourg.

7.2. Toute cession d'Actions permise ou requise en vertu des présents Statuts ou de toute convention d'actionnaires éventuelle qui serait conclue par la Société doit porter sur toutes les (mais pas sur une partie des) Actions détenues par l'Actionnaire cédant. La cession d'une partie seulement des Actions détenues par un Actionnaire n'est pas permise.

7.3. Afin d'éviter tout doute, toutes les actions cédées par un Actionnaire à un autre Actionnaire, conformément aux présents Statuts, doivent être vendues en pleine propriété, avec tous les droits qui y sont attachés, libres de toutes sûretés ou de toutes autres charges pouvant les grever, de tous droits, actions, réclamations ou demandes éventuelles de toute nature (à l'exclusion des sûretés et des droits octroyés dans le cadre de toute convention de crédit bancaire senior éventuelle qui serait conclue par la Société).

7.4. Jusqu'à la survenance de la dernière "End of the Leasing Period" (tel que ces termes seraient visés dans toute convention d'actionnaires éventuelle qui serait conclue par la Société), chaque Actionnaire restera, en toute hypothèse, responsable de toutes ses obligations et engagements contractuels liés au Projet, même si, avant cette date, l'Actionnaire concerné a cédé ses Actions, conformément aux dispositions des présents Statuts et après la Période de Standstill visé par l'article 8 ci-dessous, à un tiers.

7.5. Le transfert d'Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de (des) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions relatives à la cession de créances prévues par l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.6. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert attestant du consentement du cédant et du cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

**Art. 8. Standstill.** Aucun des Actionnaires ne pourra céder aucune de ses Actions, ni consentir un gage, une option ou toute autre droit sur aucune de ses Actions (sauf dans la mesure où cela est requis dans le cadre de toute convention de

crédit bancaire senior éventuelle qui serait conclue par la Société), directement ou indirectement, avant l'expiration des périodes d'exercice de toutes les "Put Options" (tels que ces termes seraient définis dans toute convention d'actionnaires éventuelle qui serait conclue par la Société) (la "Période de Standstill"). Les dispositions des articles 9 à 12 des présents Statuts ne seront par conséquent applicables qu'à partir de la fin de la Période de Standstill.

#### **Art. 9. Droit de Première Offre de l'Actionnaire Majoritaire.**

9.1. A partir de la fin de la Période de Standstill, l'Actionnaire Majoritaire bénéficiera d'un droit de première offre conformément aux dispositions du présent article 9 (le "Droit de Première Offre").

9.2. Si l'Actionnaire Minoritaire a l'intention de céder toutes ses Actions de Catégorie B de la Société (les "Actions Transférables"), il sera obligé - avant d'approcher toute tierce partie au sujet de la cession des Actions Transférables - d'offrir à l'Actionnaire Majoritaire de lui céder les Actions Transférables. A cette fin, l'Actionnaire Minoritaire notifiera par écrit à l'Actionnaire Majoritaire (la "Notification du Droit de Première Offre") son intention de céder les Actions Transférables et spécifiera dans la Notification du Droit de Première Offre, le nombre des Actions Transférables, le prix auquel il souhaite les céder ainsi que les termes et conditions auxquelles il souhaite soumettre la cession des Actions Transférables.

9.3. L'Actionnaire Majoritaire notifiera par écrit à l'Actionnaire Minoritaire endéans trente (30) jours calendrier à partir de la réception de la Notification du Droit de Première Offre s'il souhaite exercer son Droit de Première Offre.

9.4. Si l'Actionnaire Majoritaire notifie sa décision d'exercer son Droit de Première Offre endéans la période visée à l'article 9.3., la cession des Actions Transférables à l'Actionnaire Majoritaire devra être réalisée endéans les dix (10) jours ouvrables suivant la notification. Cette période peut être étendue si cela est requis par des dispositions légales impératives.

9.5. Si l'Actionnaire Majoritaire manque de notifier, endéans la période de trente (30) jours calendrier visée à l'article 9.3., à l'Actionnaire Minoritaire son intention d'exercer son Droit de Première Offre ou si la cession des Actions Transférables à l'Actionnaire Majoritaire n'a pas été réalisée endéans la période visée à l'article 9.4. en raison seulement du manquement de l'Actionnaire Majoritaire d'exécuter cette cession, l'Actionnaire Minoritaire sera autorisé, sous réserve des - et en conformité avec les - dispositions de l'article 9.4., de proposer la cession des Actions Transférables à une partie tierce.

9.6. Le Droit de Première Offre ne s'appliquera pas en cas de cession d'Action(s) effectuée en conformité avec l'article 13.

#### **Art. 10. Droit de Prémption de l'Actionnaire Majoritaire.**

10.1. Si le Droit de Première Offre visé à l'article 9 n'est pas exercé par l'Actionnaire Majoritaire, ce dernier bénéficiera d'un droit de prémption en conformité avec les dispositions du présent article 10 (le "Droit de Prémption").

10.2. Si une partie tierce émet une offre aux fins d'acquérir toutes les Actions de Catégorie B détenues par l'Actionnaire Minoritaire et que l'Actionnaire Minoritaire souhaite céder toutes ses Actions de Catégorie B, l'Actionnaire Minoritaire devra notifier par écrit à l'Actionnaire Majoritaire (la "Notification de Cession") le nombre d'Actions de Catégorie B dont il est proposé qu'elles soient cédées (les "Actions à Céder"), le nom du cessionnaire proposé (l'"Acheteur Proposé"), le prix d'acquisition (lequel doit être un prix en espèces) irrévocablement offert par l'Acheteur Proposé ainsi que les autres termes et conditions sur base desquelles l'Actionnaire Minoritaire propose de céder les Actions à Céder à l'Acheteur Proposé.

10.3. Dans les trente (30) jours calendrier suivant la réception de la Notification de Cession, l'Actionnaire Majoritaire aura le droit d'acheter toutes (et non pas une partie) des Actions à Céder au prix d'achat et aux conditions spécifiées dans la Notification de Cession. L'exercice du Droit de Prémption par l'Actionnaire Majoritaire devra être notifié par écrit endéans la période des trente (30) jours calendrier susmentionnée à l'Actionnaire Minoritaire.

10.4. En cas d'exercice du Droit de Prémption, le prix sera payable au moment de l'inscription de la cession des Actions à Céder dans le registre des Actionnaires de la Société. Le prix devra être payé par la remise d'un chèque bancaire certifié ou par virement bancaire. L'inscription de la cession des Actions à Céder dans le registre des Actionnaires de la Société et le paiement devront avoir lieu dès que possible et au plus tard endéans les deux (2) mois de l'exercice du Droit de Prémption.

10.5. Si l'Actionnaire Majoritaire n'a pas exercé son Droit de Prémption conformément à l'article 10.3. ci-dessus, les Actions à Céder pourront être cédées à l'Acheteur Proposé au prix et aux conditions spécifiées dans la Notification de Cession endéans un (1) mois à partir de l'expiration de la période de trente (30) jours calendrier visée à l'article 10.3.

10.6. L'Actionnaire Minoritaire devra informer les autres Parties, au plus tard endéans l'expiration de la période d'un (1) mois visée à l'article 10.5., de la réalisation (ou non) de la cession des Actions à Céder à l'Acheteur Proposé.

10.7. Si les Actions à Céder ne sont pas cédées à l'Acheteur Proposé endéans la période d'un (1) mois visée à l'article 10.5., les Actions à Céder pourront seulement être cédées pour autant que la procédure d'exercice du Droit de Première Offre définie à l'article 9 et la procédure d'exercice du Droit de Prémption définie à l'article 10 sont pleinement respectées.

10.8. Le Droit de Prémption ne s'appliquera pas en cas de cession d'Action(s) réalisées en conformité avec l'article 13.

### **Art. 11. Obligation de Suite de l'Actionnaire Majoritaire.**

11.1. A partir de la fin de la Période de Standstill, si l'Actionnaire Majoritaire bénéficie d'une proposition d'un tiers de bonne foi (excluant, entre autres, une société liée à l'Actionnaire Majoritaire) d'acquérir toutes les Actions de la Société détenues par l'Actionnaire Majoritaire, l'Actionnaire Minoritaire aura l'obligation, si ceci lui est demandé par l'Actionnaire Majoritaire, de céder toutes (mais non pas une partie de) ses Actions de Catégorie B de la Société à la personne à qui l'Actionnaire Majoritaire cédera toutes ses Actions de Catégorie A de la Société (l'"Obligation de Suite").

11.2. Si l'Actionnaire Majoritaire a l'intention d'exercer son Obligation de Suite, il devra adresser une notification écrite (la "Notification d'Obligation de Suite") à l'Actionnaire Minoritaire au nom de l'acheteur (l'"Acheteur Choisi"), le prix d'achat (qui sera un prix en espèces) et les autres termes et conditions importantes gouvernant la vente.

11.3. Dans les vingt (20) jours suivant la réception de la Notification d'Obligation de Suite, l'Actionnaire Minoritaire devra céder toutes ses Actions de Catégorie B de la Société à l'Acheteur Choisi au prix et aux conditions spécifiées dans la Notification d'Obligation de Suite (qui devront être les mêmes que celles gouvernant la vente des Actions de Catégorie A de la Société par l'Actionnaire Majoritaire, en ce compris le prix ainsi que les déclarations et garanties y associées, étant entendu que le prix à payer devra être un prix en espèces).

11.4. Si l'Actionnaire Minoritaire manque d'offrir ses Actions de Catégorie B de la Société à l'(aux) Acheteur(s) Choisi (s) endéans une période de quinze (15) jours à partir de la date visée à l'article 11.3., la Société aura alors le pouvoir et le devoir de remplir ces obligations au nom et pour le compte de l'Actionnaire Minoritaire défaillant. A cette fin, l'Actionnaire Minoritaire donne un mandat inconditionnel et irrévocable à la Société pour agir pour son compte et céder ses Actions à l'(aux) Acheteur(s) Choisi(s).

11.5. L'Obligation de Suite ne s'appliquera pas en cas de cession d'Action(s) effectuée en conformité avec l'article 13.

### **Art. 12. Droit de Suite de l'Actionnaire Minoritaire.**

12.1. Au cas où l'Actionnaire Majoritaire, agissant de concert ou non, a l'intention de céder toutes ses Actions de la Société à une partie tierce, l'Actionnaire Majoritaire devra adresser une notification écrite (la "Notification de Droit de Suite") à l'Actionnaire Minoritaire spécifiant le nombre d'Actions (dont il est proposé qu'elles soient) cédées (les "Actions à Transférer"), le nom de l'acquéreur proposé (l'"Acquéreur Proposé"), le prix d'achat proposé (qui devra être un prix en espèces) et les autres termes et conditions substantiels sur la base desquels l'Actionnaire Majoritaire propose de céder les Actions à Transférer à l'Acquéreur Proposé.

12.2. Dans les vingt (20) jours suivant la réception de la Notification de Droit de Suite, l'Actionnaire Minoritaire aura le droit de choisir de participer à la cession proposée et de céder toutes ses Actions de Catégorie B de la Société à l'Acquéreur Proposé aux mêmes termes et conditions que ceux gouvernant la cession des Actions à Transférer par l'Actionnaire Majoritaire, en ce compris les déclarations et garanties y associées (le "Droit de Suite"). Le prix par Action offert à l'Actionnaire Minoritaire devra être le prix par Action payé par l'Acquéreur Proposé (ou une société liée) pour les Actions détenues par l'Actionnaire Majoritaire dans la Société. Un tel choix devra être effectué par notification écrite (la "Notification d'Élection du Droit de Suite") à l'Actionnaire Majoritaire.

12.3. L'Actionnaire Majoritaire devra faire en sorte que cette cession soit effectuée selon des termes et conditions qui incluent les Actions de l'Actionnaire Minoritaire dans la Société et ne pourra pas exécuter une telle cession si tel n'était pas le cas.

12.4. L'Actionnaire Majoritaire pourra réaliser la cession des Actions à Transférer pendant une période de quatre (4) mois à partir de la date de la Notification de Droit de Suite au même prix et aux mêmes termes et conditions que ceux indiqués dans la Notification de Droit de Suite. Pour une cession après cette période de quatre (4) mois, la procédure détaillée au présent article 12 devra être à nouveau suivie. Cette période peut être étendue si cela est requis par des dispositions légales impératives ou aux fins de remplir des conditions applicables à la cession des Actions à Transférer.

12.5. Ce Droit de Suite ne pourra pas être exercé dans l'hypothèse où l'Actionnaire Majoritaire a dûment exercé l'Obligation de Suite sur toutes les Actions en cause.

12.6. Le Droit de Suite ne s'appliquera pas en cas de cession d'Action(s) effectuée conformément à l'article 13.

### **Art. 13. Cession Libre.**

13.1. Nonobstant toutes les autres dispositions des présents Statuts, les restrictions prévues par les présents Statuts à la cession d'Action(s) ne sont pas applicables à la cession de toutes (mais non pas une partie de) ses Actions ("Cession Libre") par un Actionnaire (le "Cédant") à (i) une de ses Affiliés (qui, en principe, dans l'hypothèse où il s'agit d'un Affilié de l'Actionnaire Majoritaire, peut bénéficier d'une assistance financière fournie par ADIA (sous réserve des termes et conditions pouvant être approuvés par ADIA) ou (ii) à soit (a) le Gouvernement d'Abu Dhabi soit (b) toute entité directement et entièrement détenue par le Gouvernement d'Abu Dhabi et établie afin d'acquérir une ou plusieurs Action (s), soit isolément soit ensemble avec d'autres investissements (l'"Entité d'Abu Dhabi") (le "Cessionnaire").

Dans les présents Statuts, un "Affilié" signifie, en rapport avec une personne, toute personne ou entité Contrôlant ou Contrôlée par (en ce compris le Contrôle conjoint) cette personne et la notion de "Contrôle" et toutes les formes et expressions dérivées auront la signification suivante: une société (Société A) sera considérée comme contrôlant une autre société (Société B) si une telle Société A, directement ou indirectement via une ou plusieurs autres entités:

(a) contrôle la composition du conseil de gérance ou d'administration de la Société B;

- (b) contrôle plus de la moitié des droits de vote d'actionnaires au sein de la Société B; ou
- (c) détient plus de la moitié du capital social de la Société B.

#### 13.2. Une Cession Libre d'Actions peut avoir lieu:

(a) à la condition qu'une telle Cession Libre soit immédiatement annulée dès que le Cessionnaire cessera d'être, selon le cas, (i) un Affilié du Cédant ou (ii) une Entité d'Abu Dhabi. Dans ce cas, toutes les Actions cédées au Cessionnaire en vertu de la Cession Libre seront automatiquement et immédiatement rétrocédées au Cédant (ou à l'un de ses Affiliés ou à une Entité d'Abu Dhabi, selon le cas) et le Cédant et le Cessionnaire effectueront immédiatement toutes les démarches nécessaires pour exécuter cette rétrocession (en ce compris la modification du registre des Actionnaires de la Société). La rétrocession automatique et immédiate visée ci-dessus ne sera pas exécutée dans l'hypothèse où le Cessionnaire cesse d'être un Affilié du Cédant seulement parce que le Contrôle sur le Cédant est transféré par ses actionnaires alors que le Cessionnaire demeure un Affilié de l'(des) ancien(s) actionnaire(s) du Cédant.

(b) à la condition qu'une telle Cession Libre (i) soit autorisée par la convention de bail emphytéotique conclue par la Société avec la ville de Luxembourg (le "Bail Emphytéotique") et (ii) n'entraîne pas une obligation de remboursement anticipé en vertu de toute convention de crédit bancaire senior éventuelle qui serait conclue par la Société

13.3. Le Cédant devra, avant que la Cession Libre ne soit exécutée, informer les autres Actionnaires et la Société par notification écrite contenant:

(a) L'identité du Cessionnaire, l'adresse de son siège social et, selon le cas, (i) la manière par laquelle il est Contrôlé, directement ou indirectement, par le Cédant (dans l'hypothèse où le Cessionnaire serait un Affilié du Cédant) ou (ii) la justification de sa qualité d'Entité d'Abu Dhabi (dans l'hypothèse où le Cessionnaire serait une Entité d'Abu Dhabi);

(b) Le nombre exact d'Actions à céder librement au Cessionnaire et les termes et conditions gouvernant la Cession Libre.

13.4. Dans tous les cas, le Cédant devra immédiatement informer les autres Actionnaires et la Société de l'annulation de la Cession Libre conformément aux dispositions de l'Article 13.2.

#### **Art. 14. Assemblées des Actionnaires de la Société.**

14.1. Une réunion de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale") sera uniquement valablement tenue si (i) un ou plusieurs Actionnaire(s) détenant au moins une majorité des Actions de Catégorie A et (ii) un ou plusieurs Actionnaire(s) détenant au moins une majorité des Actions de Catégorie B sont présents ou représentés à une telle réunion.

14.2. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, une nouvelle réunion sera convoquée avec le même agenda, pour laquelle aucun quorum ne sera imposé.

14.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation à cette assemblée, le troisième jeudi du mois de mai à douze (12.00) heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

14.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs de l'Assemblée Générale.

#### **Art. 15. Délai de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.**

15.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins dix (10) jours ouvrables avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

15.2. Toutes les décisions de l'Assemblée Générale devront être prises à la majorité simple des votes émis à la réunion, excepté (i) pour les Décisions Protectrices (telles que définies à l'Annexe 1) ou (ii) quand une autre majorité est requise par la Loi.

15.3. Chaque action donne droit à une voix.

15.4. Tout individu ou personne morale (telle qu'une société), peu importe qu'il ou qu'elle soit Actionnaire de la Société, peut représenter un ou plusieurs (autres) Actionnaires de la Société en vertu d'une procuration. La procuration doit être écrite et envoyée par lettre, par fax ou par e-mail et l'expéditeur doit être clairement identifié.

15.5. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens similaires de communication grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) l'assemblée est transmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette assemblée

**Art. 16. Rôle du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") se concentrera sur les questions commerciales et stratégiques (telles que les acquisitions, les cessions, le financement et les joint ventures) ainsi que sur tout autre projet dans lequel la Société peut investir, sur les matières qui sont en général pertinentes pour les activités de la Société ou qui ont un impact important sur la Société ainsi que sur toute autre Matière Réservées (telles que définie à l'Annexe 1) dont le Conseil d'Administration souhaite s'occuper.

**Art. 17. Composition du Conseil d'Administration.**

17.1. Le Conseil d'Administration est composé de sept (7) administrateurs, dont quatre (4) sont nommés par résolution des Actionnaires parmi des candidats proposés par la majorité des Actions de Catégorie A (les "Administrateurs A"); les autres administrateurs sont nommés par résolution des Actionnaires parmi des candidats proposés par la majorité des Actions de Catégorie B (les "Administrateurs B", ensemble avec les Administrateurs A, les "Administrateurs"). Un des Administrateurs A sera élu par le Conseil d'Administration en tant que président et aura une voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

17.2. Tous les membres du Conseil d'Administration sont nommés par résolution de l'Assemblée Générale. Sauf pour juste motif notifié par écrit, les Actionnaires votent en faveur des candidats présentés par les autres Actionnaires conformément à l'article 17.1. ci-dessus.

17.3. L'Assemblée Générale a le pouvoir de nommer ou de révoquer (un) (les) Administrateur(s) à tout moment.

17.4. Les Actionnaires s'efforceront d'instaurer au sein du Conseil d'Administration un équilibre approprié et complémentaire en termes d'expérience professionnelle.

17.5. S'il doit être décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration, cette augmentation ne pourra en aucun cas modifier pas l'équilibre entre le nombre d'Administrateurs A et B, tel que prévu à l'article ci-dessus.

17.6. En cas de vacance d'un Administrateur A ou d'un Administrateur B (y compris les cas de décès, de démission ou de révocation), le(s) titulaire(s) de la majorité des Actions de la Catégorie qui avait proposé l'Administrateur dont le mandat est devenu vacant aura le droit de proposer l'Administrateur de remplacement. L'Administrateur de remplacement pourra également être coopté par le Conseil d'Administration sur proposition des Administrateurs A si l'Administrateur dont le mandat est devenu vacant était un Administrateur A ou sur proposition des Administrateurs B si l'Administrateur dont le mandat est devenu vacant était un Administrateur B.

17.7. L'(les)administrateur(s) sera(seront)élu(s) pour une période ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

17.8. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil d'Administration conformément à l'article 51bis de la Loi.

**Art. 18. Réunions du Conseil d'Administration.**

18.1. Une réunion du Conseil d'Administration ne peut uniquement être valablement tenue que si au moins cinq (5) Administrateurs sont présents ou représentés, en ce compris au moins trois (3) Administrateurs A et deux (2) Administrateurs B.

Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, une nouvelle réunion sera convoquée avec le même agenda, laquelle sera valablement tenue si au moins quatre (4) Administrateurs sont présents ou représentés, en ce compris au moins trois (3) Administrateurs A.

18.2. Un Administrateur peut représenter un autre Administrateur en vertu d'une procuration. La procuration doit être faite par écrit, par lettre, par fax ou par e-mail et l'expéditeur doit être clairement identifié. Une procuration peut uniquement être conférée à un autre Administrateur.

18.3. Chaque Administrateur dispose d'une voix. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple des Administrateurs présents ou dûment représentés, sauf pour les Décisions Protectrices (telles que définies à l'Annexe 1), qui doivent être décidées par un vote unanime, comme indiqué dans l'Annexe 1, jusqu'à l'expiration des périodes d'exercice de toutes les Put Options (afin d'éviter tout doute, après cette date, de telles décisions cesseront automatiquement de constituer des Décisions Protectrices requérant un tel vote unanime).

18.4. Les réunions peuvent être tenues par téléphone ou par vidéoconférence. Toutes les résolutions sont établies par des procès-verbaux écrits. Le Conseil d'Administration peut inviter à la réunion un conseiller, un employé ou un tiers, qui ne dispose pas du droit de vote et qui a la qualité de simple observateur.

18.5. Toutes les procès-verbaux, livres et registres de la Société doivent être tenus et conservés à son siège social.

18.6. Le président dirigera les réunions du Conseil d'Administration ainsi que les Assemblées Générales. Il aura une voix prépondérante en cas d'égalité des votes pour toute décision à prendre par le Conseil d'Administration.

18.7. Tout Administrateur a le droit de convoquer une réunion du Conseil d'Administration. L'avis de convocation relatif à une réunion du Conseil d'Administration sera donné, exclusivement en anglais, au moins (10) jours ouvrables avant la réunion, en précisant la date, l'heure et le lieu de la réunion et l'ordre du jour, sous réserve de ce qu'une réunion particulière du Conseil d'Administration pourra être convoquée dans un délai plus court (mais pas inférieur à 48 heures) en cas d'urgence dûment justifiée.

18.8. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que le requiert la conduite des activités.

18.9. Le Conseil d'Administration se réunit physiquement au moins quatre (4) fois par an à Luxembourg. Pendant cette réunion, une revue des résultats trimestriels aura lieu couvrant au moins (i) la présentation du budget, (ii) l'examen du budget, (iii) l'examen de la réalisation du Projet, (iv) une estimation des coûts de développement du Projet à son achèvement et (v) une évaluation non contraignante des Actions de la Société.

#### **Art. 19. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

19.1. Les Matières Réservées et les Décisions Protectrices décrites à l'Annexe 1 sont de la compétence exclusive du Conseil d'Administration. La définition de ces Matières Réservées et des Décisions Protectrices ne limite pas le pouvoir et l'autorité absolus du Conseil d'Administration de prendre toute décision qui n'est pas réservée par la loi à la compétence de l'Assemblée Générale. L'objectif de la liste des Matières Réservées et des Décisions Protectrices est de souligner certaines matières considérées par les Actionnaires comme des décisions importantes.

19.2. Les Actionnaires et la Société feront en sorte que les Matières Réservées et les Décisions Protectrices qui doivent faire l'objet d'une décision d'une filiale de la Société seront, le cas échéant, d'abord soumises au Conseil d'Administration avant d'être mise en oeuvre par cette filiale.

**Art. 20. Rémunération des Administrateurs.** Les Administrateurs ne seront pas rémunérés en cette qualité.

**Art. 21. Représentation externe de la Société.** La Société sera représentée vis-à-vis des tiers (i) par deux Administrateurs qui ont chacun été proposés par une Catégorie d'Actions différente, agissant conjointement ou (ii) par tout mandataire spécial (qu'il soit ou non un Administrateur) dans les limites de son mandat (spécial).

#### **Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

22.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par le président de ladite réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux Administrateurs.

22.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou deux Administrateurs.

**Art. 23. Délégation de la gestion journalière de la Société.** Les Actionnaires feront sorte que soit nommée, par le Conseil d'Administration de la Société, une personne responsable de la gestion journalière de la Société, qui aura les pouvoirs énumérés à l'Annexe 2. Cette personne peut mais ne doit pas être un administrateur de la Société.

**Art. 24. Responsabilité des Administrateurs.** L'(les) Administrateur(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs devoirs.

#### **Art. 25. Conflit d'intérêts.**

25.1. Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entité filiale ou Affiliée de la Société ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le seul fait qu'un ou plusieurs Administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) de cette autre société ou entité filiale ou Affiliée de la Société.

25.2. Tout Administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une filiale ou d'une société Affiliée de la Société avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne devra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec ce contrat ou affaires.

25.3. Sans préjudice de ce qui précède, dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette opération. Un rapport devra également être fait sur cette opération et l'intérêt de cet administrateur dans celle-ci à l'Assemblée Générale suivante.

25.4. Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre normal des affaires courantes de la Société et qui sont conclues à des conditions normales.

#### **Art. 26. Commissaire(s) aux comptes.**

26.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera (seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera (seront) rééligible(s).

26.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera (seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

**Art. 27. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

### **Art. 28. Affectation des bénéfices.**

28.1. Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

28.2. L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels.

28.3. Toute prime d'émission versée par un Actionnaire à la Société pourra uniquement être remboursée à cet Actionnaire (ou à la personne à laquelle cet Actionnaire aura cédé ses Actions), et ce à l'exclusion de tout autre Actionnaire.

28.4. Toute distribution par la Société, sous quelque forme que ce soit (distribution de dividende (extra)ordinaire, rachat d'actions propres, distribution de boni de liquidation, etc.), sera répartie entre les Actionnaires, chacun en proportion (i) du capital social de la Société souscrit et libéré représenté par les Actions qu'il détient et (ii) de(s) prime(s) d'émission versée(s) à la Société au titre des Actions qu'il détient, et qui n'ont pas encore été remboursés, tels que déterminés immédiatement avant la distribution concernée.

28.5. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et à l'heure fixés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

28.6. Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire de ladite Action, sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui sont détenus par la Société pour le compte des Actionnaires.

### **Art. 29. Dissolution et liquidation.**

29.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 30 ci-après

29.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) (pouvant être une (des) personne(s) physique(s) ou morale(s)) nommée(s) par l'Assemblée Générale décidant cette dissolution. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur(s).

29.3. Après le règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux titulaires d'Actions de la Société

**Art. 30. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autre, par l'Assemblée Générale, selon les conditions de quorum et de majorité requise par la Loi et les présents Statuts

**Art. 31. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### **Annexe 1 - Liste des matières réservées et des décisions protectrices**

Dans la présente Annexe, les références à des mots ou expressions tels que "significatif", "substantiel" ou "important" signifie que les éléments en cause ont un impact potentiel pour la Société d'un montant supérieur à 500.000 EUR, ces éléments ne seront pas considérés comme "significatifs", "substantiels" ou "importants" s'ils sont pleinement et spécifiquement inclus dans le Business Plan (tel que cette notion serait définie dans toute convention d'actionnaires éventuelle qui serait conclue par la Société).

#### **1) Liste des Matières Réservées**

Sans préjudice de toute prescrit légal, à l'égard de la Société, les matières suivantes (les "Matières Réservées") sont de la compétence exclusive de son Conseil d'Administration:

1. Approbation de la stratégie commerciale et corporate, en ce compris la gestion des risques et la stratégie financière;
2. Toute approbation de budget, y compris l'approbation de la mise à jour annuelle du Business Plan, intégrant les prévisions financières du compte de résultat, bilan, cash-flow, fonds de roulement, dépenses en capital, frais généraux et l'analyse du rendement des Actionnaires et les modifications s'y rapportant;
3. Recommandation d'approbation des comptes sociaux annuels audités;
4. Tout changement important dans la nature des activités;
5. Tout changement des règles comptables;
6. Acquisition ou cession d'actions d'une société ou d'une entreprise ou d'une partie du développement du Projet ou qui implique un changement dans la nature publique ou privée du développement du Projet;
7. Tout engagement important hors du bilan;
8. Toute proposition relative au(x) commissaire(s) (y compris leurs honoraires) et à tout autre conseiller professionnel important;
9. Nomination et révocation du président du Conseil d'Administration;
10. Toute distribution de dividendes intérimaires ou toute autre distribution;
11. Tout financement autre qu'opérationnel ou ordinaire et toute décision ayant une incidence significative sur toute dette bancaire;

12. Approbation des dépenses en capital et d'investissements d'un montant supérieur à 500.000 EUR, sauf ceux déjà approuvés dans le budget;
13. Tout accord, contrat ou arrangement significatif en dehors du cours normal des affaires ou ne répondant pas à des conditions de marché ou avec une partie liée;
14. Approbation des termes significatifs pour la modification, la résiliation ou la conclusion d'une convention importante de joint-venture, de partenariat, de consortium ou d'accord similaire;
15. Toute décision stratégique significative (lancement, règlement, choix entre arbitrage et procédure judiciaire, appel) en rapport avec tout litige important auquel la Société est partie ou menaçant celle-ci;
16. Toute décision relative à la stratégie de communication de la Société;
17. Toute proposition de modification ou d'altération des Statuts de la Société ou d'une filiale de la Société (le cas échéant);
18. Octroi de toute sûreté portant sur tout actif du groupe ou de tout emprunt de la Société ou d'une filiale de la Société (le cas échéant);
19. Exercice des droits de vote dans les filiales de la Société (le cas échéant), autre que pour l'approbation des comptes annuels et la décharge aux administrateurs;
20. Toute décision de requérir ou de permettre à une filiale de la Société (le cas échéant) d'effectuer un des actes énoncés ci-dessus (mis à part la nomination des membres de la direction), étant entendu que, lorsque de tels actes constituent, mutatis mutandis, des décisions du conseil dans les filiales directes, ou des décisions d'actionnaire(s) ou du conseil au sein de sous-filiales, la Société fera en sorte que les administrateurs nommés dans ses filiales agiront en conséquence;
21. Toute décision devant être prise par le "Principal", conformément à la convention de gestion du développement relative au développement du Projet ainsi qu'à une convention de location conclus par la Société;
22. Toutes les questions liées directement ou indirectement à l'immeuble situé au 49, boulevard Royal Luxembourg;
23. Toute modification à la convention de bail emphytéotique conclue par la Société avec la ville de Luxembourg aux fins de la mise en oeuvre du Projet;
24. Toutes les questions liées à la mesure du développement du Projet.

Cette liste ne limite pas le pouvoir et l'autorité absolus du Conseil d'Administration de prendre toute décision qui n'est pas réservée à l'Assemblée Générale par la loi.

#### II) Liste des Décisions Protectrices requérant un consentement unanime

En vertu des présents Statuts, les décisions suivantes sont considérées comme des décisions protectrices (les "Décisions Protectrices") qui requièrent le consentement unanime de l'organe compétent de la Société à laquelle ils sont soumis jusqu'à l'expiration des périodes d'exercice de toutes les Put Options (afin d'éviter tout doute, après cette date, ce type de décisions cessera automatiquement de constituer des Décisions Importantes requérant un vote unanime):

1. Toute décision relative au refinancement de toute convention de crédit bancaire senior éventuelle qui serait conclue par la Société;
2. Toute décision relative aux contacts, aux accords contractuels ou aux autres accords ou engagements pris avec ou envers les autorités luxembourgeoises, en ce compris les autorités de la Ville de Luxembourg, à l'exception cependant de toute décision relative à la résolution du Bail Emphytéotique pour l'une des raisons mentionnées à l'article 17.1 du Bail Emphytéotique et, en particulier, relative à (toute requête visant à la mise en oeuvre de) la (conduite de la) concertation avec la Ville de Luxembourg telle que prévue à l'article du Bail Emphytéotique.

### **Annexe 2 - Liste des taches de gestion journalière**

- (i) Rédiger et signer la correspondance journalière;
- (ii) assurer l'administration journalière de la Société, en ce compris la préparation et l'accompagnement de tout audit non-fiscal, la gestion des liquidités et le paiement des factures (conformément au point (v) ci-dessous), le paiement de tous impôts et taxes, l'assistance et la coordination en ce qui concerne les obligations comptables et réglementaires;
- (iii) tenir la comptabilité de la Société, seul(e) ou en collaboration avec des tierces parties spécifiquement mandatées à cette fin, et garder le Conseil d'Administration de la Société informé à ce sujet;
- (iv) assister les tierces parties mandatées aux fins de préparer, rédiger et compléter toute déclaration fiscale de la Société, la coordination de tout audit fiscal et de toute autre formalité fiscale le cas échéant, et informer le Conseil d'Administration de la Société à ce sujet;
- (v) acheter et vendre tous biens et réaliser toute transaction commerciale ordinaire, jusqu'à un montant maximum de EUR 10.000 par transaction;
- (vi) réception d'argent et biens dus à la Société en principal, intérêts et accessoires peu importe la cause; émission d'un accusé de réception et d'une décharge pour toutes les espèces ou biens reçus pour le compte de la Société;
- (vii) ouvrir et fermer tous comptes bancaires détenus auprès d'institutions financières; détenir des pouvoirs bancaires tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration de la Société et notifiés aux institutions financières auprès desquelles la Société détient un (ou plusieurs) compte(s) bancaire(s);

(viii) collecter ou réceptionner, pour le compte de la Société, en particulier de la poste, des autorités douanières, des services de messagerie et des chemins de fer, tous colis, lettres et paquets, qu'ils soient ou non enregistrés avec ou sans valeur déclarée; réceptionner des dépôts; signer toutes lettres de connaissance, bordereaux d'expédition et tous autres documents nécessaires, et signer tous les reçus;

(ix) nommer et révoquer tous les agents et employés de la Société, fixer leur rémunération, commissions, salaires et primes ainsi que toutes les autres conditions et modalités relatives à leur emploi et à la résiliation de celui-ci;

(x) introduire toute demande d'inscription, et de modification d'une telle inscription, auprès du registre de commerce et de toute autre autorité administrative ou fiscale;

(xi) affilier la Société auprès de toute organisation professionnelle;

(xii) dans le cadre de la gestion journalière, représenter la Société devant les tiers et devant tous les organes administratifs; et

(xiii) déléguer à une ou plusieurs personnes une partie de ses pouvoirs de la manière qu'il/elle déterminera et pour la durée qu'il/elle fixera.

## ARTICLES OF ASSOCIATION

In case of discrepancy between the French version and the English version of the present articles of association, the English version shall prevail

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter, a limited liability company under the name of Royal Hamilius-Commerces S.A. (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 on the commercial companies as modified (the "Law") and by the present articles (the "Articles of Association").

### **Art. 2. Registered seat.**

2.1. The registered seat of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the limits of the commune of Luxembourg by a decision of the Board of Directors (as defined hereafter). It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution adopted by the General Meeting (as defined hereafter), in accordance with the modalities required to amend the Articles of Association, as provided for under article 30 hereafter.

2.2. The Company may have offices and branches as well as in Luxembourg as abroad.

2.3. When the Board of Directors considers that extraordinary events of political, economical, social or military nature that can jeopardize the normal activity of the Company at its registered office, or the smooth communication between the registered office and abroad have occurred or about to occur, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete end of those abnormal circumstances. Those temporary measures will however have no impact on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Those temporary measures will be taken by the Board of Directors and will be brought to the knowledge or the shareholder(s) of the Company (the "Shareholders").

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

### **Art 4. Corporate purpose.**

4.1. The corporate purpose of the Company is (i) any ordinary real estate transactions and among others – the purchase, the sale, the implementation, the development, the promotion, the construction, the appropriation, the transformation, the exploitation, the management, the renting, the conclusion of long leases or any other real rights and the management of all real estate including real estate for commercial use, housing or offices or car parks, directly or indirectly through any other company having a real estate activity, (ii) the acquisition, the ownership, the management and alienation of any kind of participations, interests and rights and engagement in companies or other entities, enterprises or commercial investments in Luxembourg or abroad, the acquisition by purchase, the subscription, the incurrence or in any other way as well as the transfer by sale, exchange or in any other way of shares, bonds, receivable certificates, receivables, bond securities, certificates of deposit and other titles or financial instruments of any kind whatsoever or any kind of undertaking assumed by third parties, (iii) the ownership, the acquisition, the transfer, the investment in any way whatsoever and (iv) the possession, the management, the development and the management of its assets (composed among others by the assets mentioned hereabove).

4.2. The Company may participate in the establishment, the development, the management and the control of any company or enterprise and may invest in any manner whatsoever, and in all type of assets. The Company may also hold participations in partnerships and may carry out its activities through branches located in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of debenture, bonds and of debt securities and other evidence of debts whatsoever.

4.4. The Company may grant loans (subordinated or not) or any other forms whatsoever of financing and lend funds (the proceeds of loans and/or issuances of debt securities included) to companies or other entities or enterprises in which the Company holds a participation or that are part of the group of companies to which the Company belongs, or to any other company or entity that it may consider appropriate.

4.5. The Company may grant guarantees or security interests (upstream or laterally) to third parties in order to guarantee its own obligations and undertaking as well as the obligations of any companies or other enterprises in which the Company holds a participation or that are part of the group of companies to which the Company belongs or to any other company entity that it may consider appropriate, and this, generally for its own benefit or the benefit of those entities. The Company may also pledge, encumber with charges or create security interests on all or part of its assets.

4.6. Generally, the Company may provide assistance by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or that are part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity that it may consider appropriate, take control and monitoring measures and execute all operation that it may consider useful to the realisation and development of those purposes.

4.7. Generally, the Company may use any technique and any instrument related to one of its investments with the view to an efficient management, including but not limited to the techniques and instruments designed to protect the Company against credit risks, exchange rate risks, interest rate risks and any other risks.

4.8. More particularly, the purpose of the Company is the development of a real estate project on a property located in the center of the city of Luxembourg, known as Royal Hamilius (the "Property"), which will provide for mixed use (i.e., retail, office, parking) space arranged in five independent buildings (the "Project").

4.9 Finally the Company may conduct all commercial, technical, financial and other operations, directly or indirectly linked to all areas in order to improve the achievement of its corporate purpose.

#### **Art. 5. Share capital and share premium.**

5.1. The subscribed and issued share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) and is represented by one hundred (100) shares without nominal value (the "Shares").

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution taken by the General Meeting (as defined hereafter) in accordance with the modalities required for the amendment to the Articles of Association as provided for under article 30 hereafter.

5.3. The share capital of the Company is represented by two classes of Shares, namely the class A Shares (the "Class A Shares") consisting of all Shares, which are held by the majority shareholder of the Company (the "Majority Shareholder"), and the class B Shares (the "Class B Shares") consisting of all Shares which are held by the minority shareholder of the Company (the "Minority Shareholder"). Class A Shares shall automatically convert into Class B Shares if transferred to a holder of Class B Shares or any affiliate thereof. Class B Shares shall automatically convert into Class A Shares if transferred to a holder of Class A Shares or any affiliate thereof.

5.4. Unless otherwise provided under these Articles of Association, the rights and obligations attached to the Class A and Class B Shares are identical.

5.5. Any share premium paid up by a Shareholder to the Company may only be reimbursed to this Shareholder (or to the person to whom this Shareholder transferred its Shares), to the exclusion of any other Shareholder. For this purpose, the Company shall draw up and keep a document detailing the share premium paid up by each Shareholder to the Company and which can therefore be reimbursed to him.

5.6. The Company may redeem its own Shares within the limits provided by the Law.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").

6.2. The Shares are and will remain registered (registered shares).

6.3. A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office of the Company and may be consulted by any Shareholder. This register will indicate the name of each Shareholder, its elected residence or domicile as indicated to the Company, the number of Shares held, the amounts paid up for each of the Shares, as well as the transfers of Shares, and the dates of these transfers. The ownership of the Shares will be established by inscription in the said register of the Shareholder(s) of the Company.

6.4. The Shareholders shall communicate to the Company an address where all the correspondence and notices may be sent to them. If no specific indication has been provided, the address mentioned in the register of the Shareholder(s) of the Company will be used by the Company. The Shareholders may at any time modify their address by way of a notice in writing to the Company.

6.5. Upon written request of a Shareholder, a certificate confirming the registration of the Shareholder in the register of the Shareholder(s) of the Company may be issued. The certificates issued as such will have the form and contain the identification number and information that will be determined by the Board of Directors. Those certificates will be signed by hand or by fax by two members of the Board of Directors. The certificates that are lost, stolen or damaged will be replaced by the Company on basis of evidence of undertakings and indemnities considered sufficient by the Company, it being understood that the certificates that are damaged must be handed over before the new certificates are issued.

6.6. The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Share(s) is(are) held jointly or if the ownership of that(those) Share(s) is contested, all the persons who claim the right on that(those) Share(s) must appoint a sole proxyholder to represent that(those) Share(s) towards the Company. In the absence of such proxyholder, the rights attached to that (those) Share(s) will be suspended.

**Art. 7. Transferability of the shares.**

7.1. Transfer of any Shares shall only be made in accordance with the present Articles of Association, any shareholders agreement, if any, that would be concluded by the Company and the long lease agreement concluded by the Company with the City of Luxembourg.

7.2. Any transfer of Shares permitted or required by the Articles of Association or any shareholders agreement, if any, that would be concluded by the Company shall be in respect of all (and not part only) of the Shares held by the transferring Shareholder. No transfer of only part of the Shares held by a Shareholder is allowed.

7.3. All shares transferred by a Shareholder to another Shareholder pursuant to these Articles of Association shall, for the avoidance of doubt, be sold with full title and together with all rights conferred thereon and free from all security interests or other adverse interests, rights, equities, claims or potential claims of any description (except for security interests or rights granted in the framework of any senior bank facility agreement, if any, that would be concluded by the Company).

7.4. Until the occurrence of the last "End of the Leasing Period" (as these terms would be referred to in any shareholders agreement, if any, that would be concluded by the Company), each Shareholder shall, in any event, remain liable for all its contractual obligations and undertakings relating to the Project even if, prior to such time, the such Shareholder transferred its Shares, in accordance with the provisions of these Articles of Association and after the Standstill Period referred under Clause 8 below, to a third party.

7.5. The transfer of Shares may occur by a written declaration of transfer recorded in the register of Shareholder(s) of the Company. This declaration of transfer must be signed the transferor and the transferee or by the persons having the necessary powers of representation to do so, or in accordance with the provisions relating to the assignment of receivables provided for by article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.6. The Company may also accept as proof of transfer other instruments of transfer proving the agreement of the transferor and transferee considered as sufficient by the Company.

**Art. 8. Standstill.** None of the Shareholders will be entitled to transfer any of its Shares in the Company, or to grant a pledge, an option or any other right on or in respect with any of its Shares (except as required in the framework of any senior bank facility agreement, if any, that would be concluded by the Company), directly or indirectly, before the expiry of the exercise periods of all the "Put Options" (as these terms would be defined in any shareholders agreement, if any, that would be concluded by the Company) (the "Standstill Period"). The provisions of articles 9 to 12 of these Articles of Association will therefore only apply as of the end of the Standstill Period.

**Art. 9. Right of First Offer of the Majority Shareholder.**

9.1. As from the end of the Standstill Period, the Majority Shareholder will benefit from a right of first offer in accordance with the provisions of the present article 9 (the "Right of First Offer").

9.2. If the Minority Shareholder intends to transfer all its Class B Shares in the Company (the "Transferable Shares"), it will be obliged – prior to approaching any third party in respect of the transfer of the Transferable Shares – to offer to transfer the Transferable Shares to the Majority Shareholder. To this end, the Minority Shareholder shall notify in writing the Majority Shareholder (the "First Offer Notice") of its intention to transfer the Transferable Shares and specify in the First Offer Notice the number of the Transferable Shares, the price at which it wishes to Transfer them as well as the other terms and conditions to which it wishes to subject this transfer of the Transferable Shares.

9.3. The Majority Shareholder shall notify in writing to the Minority Shareholder within thirty (30) calendar days as from receipt of the First Offer Notice if it intends to exercise its Right of First Offer.

9.4. If the Majority Shareholder notifies its decision to exercise its Right of First Offer within the period referred to under article 9.3., the transfer of the Transferable Shares to the Majority Shareholder must occur within ten (10) business days following the notification. This period may be extended if required by mandatory legal provisions.

9.5. If the Majority Shareholder fails to notify, within the thirty (30) calendar days period referred to under article 9.3., to the Minority Shareholder its intention to exercise its Right of First Offer or if the transfer of the Transferable Shares to the Majority Shareholder did not occur within the period referred to under article 9.4. due solely to the failure by the Majority Shareholder to perform this transfer, the Minority Shareholder will be allowed, subject to and in accordance with the provisions of article 9.4., to offer to transfer the Transferable Shares to a third party.

9.6. The Right of First Offer will not apply in case of transfer of Share(s) made in accordance with article 13.

**Art. 10. Right of First Refusal of the Majority shareholder.**

10.1. If the Right of First Offer referred to under Article 9 is not exercised by the Majority Shareholder, the latter will benefit of a right of first refusal in accordance with the provisions of this article 10 (the "Right of First Refusal").

10.2. If an offer is made by a third party to acquire all the Class B Shares held by the Minority Shareholder in the Company and the Minority Shareholder is willing to transfer all its Class B Shares, the Minority Shareholder shall give to the Majority Shareholder notice in writing (the "Transfer Notice") of the number of Class B Shares proposed to be transferred (the "Transfer Securities"), the name of the proposed transferee (the "Proposed Purchaser"), the acquisition price (which must be a cash price) irrevocably offered by the Proposed Purchaser, the other material terms and conditions on which the Minority Shareholder is proposing to transfer the Transfer Securities to the Proposed Purchaser.

10.3. Within thirty (30) calendar days after receipt of the Transfer Notice, the Majority Shareholder shall have the right to purchase all (but not part of) the Transfer Securities at the purchase price and conditions specified in the Transfer Notice. The exercise of the Right of First Refusal by the Majority Shareholder shall be notified in writing within the above-mentioned thirty (30) calendar day period to the Minority Shareholder.

10.4. In the event of exercise of the Right of First Refusal, the price shall be payable at the moment of the inscription of the transfer of the Transfer Securities in the shareholders' register of the Company. The price shall be paid by delivery of a certified bank cheque or by wire transfer. The inscription of the transfer of the Transfer Securities in the shareholders' register of the Company and the payment shall take place as soon as possible but at the latest within two (2) months of the exercise of the Right of First Refusal.

10.5. If the Majority Shareholder has not exercised its Right of First Refusal pursuant to the article 10.3. above, the Transfer Securities may be transferred to the Proposed Purchaser at the price and conditions set out in the Transfer Notice within one (1) month as from the expiry of the thirty (30) calendar day period referred to under article 10.3.

10.6. The Minority Shareholder shall inform the other Parties, at the latest within the expiry of the one (1) month period referred to under article 10.5., of the performance (or not) of the transfer of the Transfer Securities to the Proposed Purchaser.

10.7. If the Transfer Securities are not transferred to the Proposed Purchaser within the one (1) month period referred to under article 10.5., the Transfer Securities may only be transferred provided that the procedure regarding the Right of First Offer defined under article 9 and the procedure regarding the Right of First Refusal defined under article 10 are fully complied with.

10.8. The Right of First Refusal will not apply in case of transfer of Share(s) made in accordance with article 13.

#### **Art. 11. Drag Along Right of the Majority Shareholder.**

11.1 As from the end of the Standstill Period, if the Majority Shareholder benefits from a bona fide proposal of a third party (excluding amongst others an affiliate of the Majority Shareholder) to acquire all the Shares held by the Majority Shareholder in the Company, the Minority Shareholder shall have the obligation, if so requested by the Majority Shareholder, to transfer all (but not part) of its Class B Shares in the Company to the person to whom the Majority Shareholder will transfer all its Class A Shares in the Company (the "Drag Along Right").

11.2. If the Majority Shareholder intends to exercise its Drag Along Right, it shall give notice in writing (the "Drag Along Notice") to the Minority Shareholder of the name of the purchaser (the "Drag Purchaser"), the purchase price (which must be a cash price) and other material terms and conditions governing the sale.

11.3. Within twenty (20) days of receipt of the Drag Along Notice or at such other date specified in the Drag Along Notice, the Minority Shareholder shall transfer all of its Class B Shares in the Company to the Drag Purchaser at the price and conditions specified in the Drag Along Notice (which shall be the same as those governing the sale by the Majority Shareholder of its Class A Shares in the Company, including price and associated representations and warranties, it being understood that the price must be a cash price).

11.4. If the Minority Shareholder fails to offer its Class B Shares in the Company to the Drag Purchaser(s) within a period of fifteen (15) days of the date referred to under article 11.3., then the Drag Company shall have the power and the duty to fulfil the obligations for and on behalf of the defaulting Minority Shareholder. For this purpose, the Minority Shareholder hereby grants an unconditional and irrevocable power of attorney to the Company to act on its behalf and transfer its Shares to the proposed Drag Purchaser(s).

11.5. The Drag Along Right will not apply in case of transfer of Share(s) made in accordance with article 13.

#### **Art. 12. Tag Along Right of the Minority Shareholder.**

12.1. In the event that the Majority Shareholder, acting in concert or not, intends to transfer all its Shares in the Company to a third party, the Majority Shareholder shall give notice in writing (the "Tag Along Notice") to the Minority Shareholder of the number of Shares (proposed to be) transferred (the "Transfer Shares"), the name of the proposed acquirer (the "Proposed Acquirer"), the proposed purchase price (which must be a cash price) and other material terms and conditions on which the Majority Shareholder is proposing to transfer the Transfer Shares to the Proposed Acquirer.

12.2. Within twenty (20) days of receipt of the Tag Along Notice, the Minority Shareholder shall have the right to elect to participate to such proposed transfer and to transfer all of its Class B Shares in the Company to the Proposed Acquirer on the same terms and conditions as those governing the transfer of the Transfer Shares by the Majority Shareholder including associated representations and warranties (the "Tag Along Right"). The price per Share to be offered to the Minority Shareholder shall be the price per Share paid by the Proposed Acquirer (or an affiliate thereof) for the Shares held by the Majority Shareholder in the Company. Such election shall be made by written notice (the "Tag Along Election Notice") to the Majority Shareholder.

12.3. The Majority Shareholder shall procure that such transfer shall be effected on terms which include the Shares of the Minority Shareholder in the Company and shall not execute such transfer if this were not the case.

12.4. The Majority Shareholder shall be entitled to complete the transfer of the Transfer Shares during a period of four (4) months as from the date of the Tag Along Notice at the same price and under the same terms and conditions as set forth in the Tag Along Notice. For a transfer after this four (4) month's period the procedure set out in this article

12 shall have to be applied again. This period may be extended if required by mandatory legal provisions or to allow for satisfaction of conditions to the transfer of the Transfer Shares.

12.5. This Tag Along Right cannot be exercised in case that the Majority Shareholder has duly exercised its Drag Along Right in respect of all the relevant Shares.

12.6. The Tag Along Right will not apply in case of transfer of Share(s) made in accordance with article 13.

#### **Art. 13. Free Transfer.**

13.1. Notwithstanding any other provisions of these Articles of Association, the restrictions provided for the transfer of Share(s) by these Articles of Association are not applicable for the transfer of all (but not part of) its Share(s) (the "Free Transfer") by a Shareholder (the "Transferor") to (i) any of its Affiliates (who, in case of an Affiliate of the Majority Shareholder, in principle, may benefit from financial assistance provided by ADIA (subject to such terms as ADIA may approve) or (ii) to either (a) the government of Abu Dhabi or (b) any entity directly and wholly owned by the government of Abu Dhabi and established in order to acquire Share(s), whether alone or with other investments (the "Abu Dhabi Entity") (the "Transferee").

In the present Articles of Association, an "Affiliate" means in relation to a person, any person or entity Controlling or Controlled by (including joint Control) that person and the term "Control" and all derivative forms and expressions shall have the meaning set out hereafter: a company (Company A) shall be considered to control another company (Company B) if such Company A, either directly or indirectly through one or more other entities:

- (a) controls the composition of the board of managers or directors of Company B;
- (b) controls more than half of the shareholder voting power in Company B; or
- (c) holds more than half of the issued share capital of Company B.

13.2. A Free Transfer of Shares may take place:

(a) under the condition that such Free Transfer will immediately be cancelled as soon as the Transferee ceases to be (i) an Affiliate of the Transferor or (ii) an Abu Dhabi Entity, as the case may be. In this case, all the Shares transferred to the Transferee under the Free Transfer will automatically and immediately be retransferred to the Transferor (or to any of its Affiliates or any Abu Dhabi Entity, as the case may be) and both the Transferor and the Transferee shall take forthwith any step which could be required to perform this retransfer (including the update of the shareholders' register of the Company).

The automatic and immediate retransfer referred to here above will not be performed in case the Transferee ceases to be an Affiliate of the Transferor solely for the reason that the Control over the Transferor is transferred by its shareholder(s) whereas the Transferee remains an Affiliate of this (these) (former) shareholder(s) of the Transferor.

(b) provided such Free Transfer (i) is allowed under the long lease agreement concluded by the Company with the City of Luxembourg (the "Leasehold") and (ii) does not give rise to a prepayment obligation under any senior bank facility agreement, if any, that would be concluded by the Company.

13.3. The Transferor shall, before the Free Transfer is performed, inform the other Shareholders and the Company by written notice containing:

(a) The identity of the Transferee, its registered office address and, as the case may be, (i) the manner in which it is Controlled, directly or indirectly, by the Transferor (in case the Transferee would be an Affiliate of the Transferor) or (ii) the justification of its quality as an Abu Dhabi Entity (in case the Transferee would be an Abu Dhabi Entity);

(b) The exact number of Share(s) to be freely transferred to the Transferee and the term and conditions governing the Free Transfer.

13.4. In any case, the Transferor shall forthwith inform the other Shareholders and the Company of the cancellation of a Free Transfer pursuant to the provisions of Article 13.2.

#### **Art. 14. Meetings of the Shareholders of the Company.**

14.1. A meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") may only be validly held if (i) Shareholder (s) holding at least a majority of the Class A Shares and (ii) Shareholder(s) holding at least a majority of Class B Shares are present or represented at such meeting.

14.2. If this quorum is not reached at a first meeting, a new meeting will be convened with the same agenda, where no quorum will be required.

14.3. The ordinary General Meeting will take place in accordance with the Luxembourg law in Luxembourg at the registered office of the Company or any other place in the commune of the registered office indicated in the convening notices to that meeting, the third Thursday of the month May at 12 o'clock. If that day is a bank holiday for the banking institutions in Luxembourg, the ordinary General Meeting will gather the next business day.

14.4. The ordinary General Meeting can be held abroad if the Board of Directors at its sole discretion considers that exceptional circumstances require it.

14.5. Other General Meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time specified in the respective convening notices to the General Meeting.

**Art. 15. Convening time, quorum, proxies and convening notice.**

15.1. The General Meeting will be convened by the Board of Directors or the statutory auditor following a notice including the agenda sent by registered mail, at least ten (10) business days prior to the meeting, to each Shareholder at the address mentioned for each in the Shareholder's register. However, if all the Shareholders are present or represented to a General Meeting of and declare to have been informed about the agenda of this meeting, it can be held without notice or prior publication.

15.2. Decisions of the General Meeting shall be taken by simple majority of the votes cast at a meeting, except (i) for Protective Decisions (as defined in Annex 1) or (ii) when another majority is required in accordance with the Law.

15.3. Each share is entitled to one vote.

15.4. Any individual or legal entity (such as a company), whether or not he, she or it is a Shareholder of the Company, may represent one or more (other) Shareholders of the Company pursuant to a proxy. The proxy must be in writing and sent by letter, by fax or by email and the sender must be clearly identified.

15.5. Any Shareholder may participate to a General Meeting by telephone conference, videoconference or other similar means of communication thanks to which (i) the Shareholders participating to the meeting can be identified, (ii) all the persons participating to the meeting may hear each other and communicate to each other, (iii) the meeting is continuously transmitted and (iv) the Shareholders may validly deliberate. The participation to a meeting through those means is similar as if the person was present at that meeting.

**Art. 16. Role of the Board of Directors.** The Board of directors of the Company (the "Board of Directors") shall focus on commercial and strategic issues (such as acquisitions, disposals, financing and joint ventures) or any other venture in which the Company may invest, on matters that are of general relevance for the business of the Company or have a material impact on the Company as well as on any other Reserved Matter (as defined in Annex 1) which the Board of Directors of the Company wishes to address.

**Art. 17. Composition of the Board of Directors.**

17.1. The Board of Directors shall be composed of seven (7) directors, of which four (4) will be appointed by resolution of the Shareholders amongst candidates proposed by the majority of Class A Shares (the "Directors A"); the other directors will be appointed by resolution of the Shareholders amongst candidates proposed by the holder of the majority of Class B Shares (the "Directors B", together with the Directors A, the "Directors"). One of the Directors A shall be elected by the Board of Directors as chairman who shall have a casting vote in the event of equality of votes.

17.2. All members of the Board of Directors shall be appointed by a resolution of the General Meeting. Except for good cause notified in writing, the Shareholders will vote in favour of the candidates presented by the other Shareholders pursuant to article 17.1. above.

17.3. The General Meeting has the power to appoint or to dismiss (a) Director(s) from time to time.

17.4. The Shareholders will endeavour to achieve a complementary and suitable balance of professional backgrounds within the Board of Directors.

17.5. If it should be decided to increase the number of directors composing the Board of Directors, such increase shall not alter the balance between the number of Directors A and Directors B, as stated under article 17.1. above.

17.6. In case of vacancy of a Director A or a Director B (including the case of death, resignation or revocation), the holder(s) of the majority of the Shares of the Class which had proposed the Director of which the mandate has become vacant will have the right to propose the replacing Director. The replacing Director may also be coopted by the Board of Directors under the proposal from the Directors A if the Director of which the mandate has become vacant was a Director A or under the proposal from the Directors B if the Director of which the mandate has become vacant was a Director B.

17.7. The director(s) will be appointed for a period which may not exceed six years and can be reelected.

17.8. When an legal entity is appointed as director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative that will represent the Legal Entity as a member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Law.

**Art. 18. Meetings of the Board of Directors.**

18.1. A meeting of the Board of Directors may only be validly held if at least five (5) Directors are present or represented, including at least three (3) Directors A and two (2) Directors B.

If this quorum is not reached at a first meeting, a new meeting will be convened with the same agenda, which will be validly held if at least four (4) Directors are present or represented, including at least three (3) Directors A.

18.2. A Director may represent another Director pursuant to a proxy. The proxy must be in writing by letter, by fax or by e-mail and the sender must be clearly identified. A proxy can only be given to another Director.

18.3. Each Director has one vote. Unless otherwise provided by these Articles of Association, the resolutions of the Board of Directors shall be adopted by simple majority of the Directors present or duly represented except for the Protective Decisions (as defined in Annex 1), which shall be made by unanimous vote, as indicated in Annex 1, until the

expiry of the exercise periods of all the Put Options (after which date such decisions shall, for the avoidance of doubt, automatically cease to constitute Protective Decisions requiring such unanimous vote).

18.4. Meetings may be held by telephone or video conferencing. All resolutions shall be drawn up in written minutes. The Board of Directors may invite to the meeting any advisor, employee or any third party, who shall not have any voting right and shall be a mere observer

18.5. All minutes, books and registers of the Company shall be held and maintained at its registered office.

18.6. The chairman will lead the meetings of the Board of Directors as well as the General Meetings. He will have a casting vote in the event of equality of votes for any decisions to be taken by the Board of Directors.

18.7. Any Director is entitled to convene a meeting of the Board of Directors. Convening notice relating to a meeting of the Board of Directors of the Company shall be given, exclusively in English, at least seven (10) Business Days prior to the meeting, specifying the date, time and place of the meeting and the agenda, provided that any particular meeting of the Board of Directors may be convened on shorter notice (but not less than 48 hours) in case of duly justified emergency.

18.8. The Board of Directors shall meet as often as is required for the operation of the business.

18.9. The Board of Directors shall physically meet in Luxembourg at least four (4) times per year. During this meeting, a quarterly result review will take place covering at least (i) budget presentation, (ii) budget review, (iii) review of the achievement of the Project, (iv) an estimate of the development costs of the Project at its completion and (v) a non-binding valuation of the Shares of the Company.

#### **Art. 19. Powers of the Board of Directors.**

19.1. The Reserved Matters and Protective Decisions set forth in Annex 1 are of the exclusive competence of the Board of Directors. The definition of these Reserved Matters and Protective Decisions does not limit the plenary power and authority of the Board of Directors to make any decision not reserved to the General Meeting by law. The objective of the list of Reserved Matters and Protective Decisions is to underline certain matters considered to be important decisions by the Shareholders.

19.2. The Shareholders and the Company procure that Reserved Matters and Protective Decisions to be decided by a subsidiary of the Company, if any, will first be submitted to the Board of Directors before being implemented by that subsidiary.

**Art. 20. Remuneration of the Directors.** The Directors will not be remunerated in such capacity.

**Art. 21. External representation of the Company.** The Company shall be represented vis-à-vis third parties (i) by two of its Directors nominated by different Classes of Shares, acting jointly or (ii) by any special attorney (whether or not a Director) within the limits of his/her/its (special) power of attorney.

#### **Art. 22. Minutes of the Board of Directors' meetings.**

22.1. The minutes of any Board of Directors' meeting must be signed by the chairman of this meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired that meeting or by two Directors.

22.2. Copies or extracts of minutes to be used in court or elsewhere shall be signed by the chairman or by two Directors.

**Art. 23. Delegation of the daily management of the Company.** The Shareholders shall procure the appointment, by the Board of Directors of the Company, of a person responsible for the daily management of the Company, which shall consist of the powers listed in Annex 2. Such person may but does not have to be a director of the Company.

**Art. 24. Responsibility of the Directors.** The Director(s) is/ are not personally responsible of the debts of the Company. As representative(s) of the Company, he/they is/are responsible of the execution of its/their duties.

#### **Art. 25. Conflict of interest.**

25.1. No contract or any other transaction entered into between the Company and another company or entity which is a subsidiary or an Affiliate of the Company will be affected or considered as invalid by the sole fact that one or more Director(s) or executive staff of the Company would have an interest in, or would be director(s), associate(s) or employee (s) of this other company or entity which is a subsidiary or an Affiliate of the Company.

25.2. Any Director or executive staff of the Company who is director, executive staff or employee of a subsidiary or an Affiliate of the Company with whom the Company would contract with or would engage in another way in business will not, only because of its function in this other company or entity, be prevented from deliberating, voting or acting in relation to that contract or business.

25.3. Without prejudice to the above, in case one Director of the Company would have a personal and opposite interest in a transaction of the Company, this Director shall inform the Board of Directors of this personal and opposite interest and will not deliberate or take part to the vote on this transaction. A report shall also be drafted on this transaction and the interest of that Director in it at the next General Meeting.

25.4. The abovementioned paragraph shall not be applicable to the resolutions of the Board of Directors that relate to the transactions performed in the normal context of the ordinary business of the Company and that are entered into under normal conditions.

**Art. 26. Statutory Auditor(s).**

26.1. The operations of the Company will be supervised by one or more statutory auditor(s). The statutory auditor (s) shall be appointed for a term which may not exceed six years and can be reelected.

26.2. The statutory auditor(s) shall be appointed by the General Meeting that shall determine their number, its (their) remuneration and its (their) term of mandate. The statutory auditor(s) in function may be revoked at any time by the General Meeting, with or without motive.

**Art. 27. Financial year.** The financial year of the Company will begin on first January of each year and will terminate the 31<sup>st</sup> of December of the same year, except for the first financial year that will begin the day of the incorporation of the Company and terminate the 31<sup>st</sup> December 2013.

**Art. 28. Allocation of profits.**

28.1. Annually a levy of five percent (5%) is taken on the available profit and is allocated for the constitution of a legal reserve. This levy ceases to be compulsory when this legal reserve reaches ten percent (10%) of the issued share capital of the Company as provided for in article 5 hereabove or as increased or reduced from time to time.

28.2. The General Meeting will decide about the allocation of the remaining balance of the annual net profits.

28.3. Any share premium paid up by a Shareholder to the Company may only be reimbursed to this Shareholder (or to the person to which this Shareholder transferred its Shares), to the exclusion of any other Shareholder.

28.4. Any distribution by the Company, under any form whatsoever ((extra)ordinary distribution of dividend, repurchase of shares, distribution of a liquidation surplus, etc.), will be shared between the Shareholders, each in proportion to (i) the issued and paid up share capital of the Company represented by the Shares that it holds and (ii) the share premium(s) paid to the Company in respect of the Shares that it holds, and that have not yet been reimbursed, as determined immediately before the distribution concerned.

28.5. The dividends may be paid in euro or in any other currency chosen by the Board of Directors and must be paid at the place and at the time determined by the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits provided by the Law.

28.6. A dividend declared but not paid for a Share during five years cannot afterwards be claimed by the owner of the said Share, will be lost for the latter and will benefit to the Company. No interest will be due on the declared and not paid dividends which are held by the Company for the account of the Shareholders.

**Art. 29. Dissolution and liquidation.**

29.1. The Company may be wound up at any time by a decision taken by the General Meeting in accordance with the modalities required in case of amendment to the present Articles of Association as provided by article 30 hereafter

29.2 In the event of winding-up of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) (who may be (a) physical person(s) or a legal entity(ies) appointed by the General Meeting approving such winding-up. This General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

29.3. After the debts, charges and liquidation expenses will have been paid, the remaining balance resulting from the liquidation will be paid to the holders of the Shares in the Company.

**Art. 30. Statutory amendments.** The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting, under the quorum and majority conditions required by the Law and the present Articles of Association.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

**Annex 1 - List of reserved matters and protective decisions**

In this Annex, references to words or expressions such as "material", "substantial" or "significant" shall mean that the relevant matters have a potential impact for the Company for an amount exceeding EUR 500,000, these matters will not be deemed "material", "substantial" or "significant" if they are fully and specifically included in the Business Plan (as this term would be defined in any shareholders agreement, if any, that would be concluded by the Company).

1) List of Reserved Matters

Without prejudice to any legal requirements, in respect of the Company, the following matters (the "Reserved Matters") are of the exclusive competence of its Board of Directors:

1. Approval of the corporate and business strategy, including risk management and financial strategy;
2. Any budget approval, including the approval of the annual update to the Business Plan, incorporating the financial forecasts for profit and loss account, balance sheet, cash-flow, working capital, capital expenditure, overheads and Shareholder returns analysis and any changes thereto;
3. Recommendation of approval of annual audited statutory financial statements;

4. Any material change in the nature of the business;
5. Any change of accounting policies;
6. Acquisition or disposal of shares of a company or of a business or of a part of the development of the Project or which involves a change in the public or private nature of the development of the Project;
7. Any significant off balance sheet commitment
8. Any proposal regarding the auditor(s) (including their fees) and any other professional advisor which is material;
9. Nomination and removal of the chairman of the Board of Directors;
10. Any distribution of interim dividends or any other distributions;
11. Any financing other than operational/ordinary course and any decision having a significant incidence on any bank debt;
12. Approval of capital expenditures and investments of an amount higher than EUR 500,000, unless already approved in the budget;
13. Any significant agreement, contract or arrangement outside the ordinary course of business or not at arm's length or with a related party;
14. Approval of the significant terms for the material variation or termination or entering into of any significant joint venture, partnership, consortium or similar arrangement;
15. Any material strategic decision (initiation, settlement, choice between arbitration and judicial proceedings, appeal) in relation to any material litigation to which the Company is party or threatened;
16. Any decision in relation to the Company's communication strategy;
17. Any proposed amendments or alteration to the Articles of Association of the Company or a subsidiary of the Company (if any);
18. Approval of any security over any group assets or any borrowings of the Company or a subsidiary of the Company (if any);
19. Exercise of voting rights in the subsidiaries of the Company (if any) other than for the approval of annual accounts and related discharge of the directors;
20. Any decision to cause or permit any subsidiary of the Company (if any) to perform any of the aforementioned acts (except for the appointment of members of the management), it being understood that where such acts mutatis mutandis constitute board decisions within the direct subsidiaries or shareholder or board decisions within sub-subsidiaries, the Company shall cause the directors appointed in its subsidiaries to act accordingly;
21. Any decision to be taken by the "Principal" in accordance with the Development Management Agreement pertaining to the development of the Project as well as a letting agreement concluded by the Company in relation to the Project;
22. Any matters related directly or indirectly to the building located at 49 Boulevard Royal Luxembourg;
23. Any changes to the lease agreement concluded by the Company with the City of Luxembourg for the purpose of the realisation of the Project;
24. Any matters related to the measurement of the development of the Project.

This list does not limit the plenary power and authority of the Board of Directors to take any decision not reserved to the General Meeting by the law.

#### II) List of Protective Decisions requiring unanimous consent

For the purposes of these Articles of Association, the following decisions shall be considered protective decisions (the "Protective Decisions") requiring unanimous consent of the competent corporate body of the Company to which they are submitted until the expiry of the exercise periods of all the Put Options (after which date such decisions shall, for the avoidance of doubt, automatically cease to constitute Material Decisions requiring such unanimous consent):

1. Any decision relating to the refinancing of any senior bank facility agreement, if any, that would be concluded by the Company;
2. Any decision relating to the contacts, contractual agreements or other arrangement or undertakings with or towards the Luxembourg authorities including the authorities of the City of Luxembourg, to the exception however of any decision relating to the annulment of the Leasehold for one of the reasons provided under article 17.1 of the Leasehold and, in particular, regarding (any request to proceed with) the (conduct of the) consultation with the City of Luxembourg provided under article 17.1 of the Leasehold.

### **Annex 2 - List of daily management tasks**

- (i) draft and sign the daily correspondence
- (ii) perform the day-to-day administration of the Company, including preparing and accompanying any non-tax audits, cash management and payment of invoices (in accordance with item (v) below), including payment of taxes, assistance and coordination regarding accounting and regulatory requirements;
- (iii) perform the bookkeeping of the Company, alone or in collaboration with a third party mandated to this end, and keep the Board of Directors of the Company informed about it;

(iv) assist the third party mandated to this end in the preparation, drafting and filing of any tax returns of the Company, the coordination of any tax audits and any other tax compliance matters where relevant, and keep the Board of Directors of the Company informed about it;

(v) purchase and sell all goods and carry out all ordinary commercial transactions, up to a maximum amount of EUR 10,000 per transaction;

(vi) receive any monies or assets owing to the company as principal, interest and accessories for any cause whatsoever; give receipt and discharge for any monies or assets received on behalf of the company;

(vii) open and close any accounts held with financial institutions; hold the banking powers as approved by the Board of Directors of the Company and notified to the financial institutions with which the Company holds any bank account (s);

(viii) collect or receive on behalf of the company, in particular from the post, customs authorities, messenger services and railroad, any parcels, letters and packages whether or not registered or with declared value; receive any deposits; sign any bills of lading, consignment notes and other necessary documents, and sign all receipts;

(ix) appoint and dismiss all agents and employees of the Company, fix their remuneration, commissions, salaries and bonuses as well as all other terms and conditions of their employment and of the termination thereof;

(x) request any registrations and modifications thereof at the register of commerce and at any other administrative or tax authorities;

(xi) affiliate the Company with any professional organisation;

(xii) within the scope of the daily management, represent the Company before third parties and before any administrative bodies; and

(xiii) delegate to one or more persons such part of his/her powers as he/she shall determine and for such duration as he/she shall fix.

Signé: Le Nénan, Gomes, Jacobs, Antoine et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1498. Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2015022042/1256.

(150025158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

#### 4 Your Success, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 194.346.

#### STATUTS

L'an deux mil quinze, le seize janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Madame Corinne LOESEL, Product Manager, née le 17 août 1966 à Briey (France), demeurant au 36 rue de l'église, F-57970 KOENIGSMACKER; et

2. Monsieur Jean-Luc HARTER, Chargé d'Affaires, né le 8 septembre 1963 à Bouzonville (France), demeurant au 36 rue de l'église, F-57970 KOENIGSMACKER.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

#### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente de produits et services basés sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de 4 Your Success, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2015.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre V. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1) par Madame Corinne LOESEL, préqualifiée, .....	deux cent soixante (260) parts sociales.
2) par Monsieur Jean-Luc HARTER, préqualifié, .....	<u>deux cent quarante (240) parts sociales.</u>
Total: .....	cinq cents (500) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE EUROS.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Luc HARTER, précité, Chargé d'Affaires, né le 8 septembre 1963 à Bouzonville (France), demeurant au 36 rue de l'église, F-57970 KOENIGSMACKER.

2. Est nommée gérant technique pour une durée indéterminée:

Madame Corinne LOESEL, précitée, Product Manager, née le 17 août 1966 à Briey (France), demeurant au 36 rue de l'église, F-57970 KOENIGSMACKER; et

3. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

4.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

2, route de Remich, L - 5690 Ellange.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Corinne Loesel, Jean-Luc Harter, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 20 janvier 2015. 1LAC / 2015 / 1576. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015023221/113.

(150026056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

### **3GF&P S.à r.l., 3G Finance & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 194.363.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Alain Marcel Louis Ghislain GAINAGE, consultant, né le 20 décembre 1971 à Namur (Belgique), demeurant à L-1467 Howald, 14A, rue Henri Entringer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social – Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «3G Finance&Partners S.à r.l.», en abrégé 3GF&P S.à.r.l, qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet toutes activités se rapportant à l'activité de conseil économique telle que définie notamment par la loi du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales et ses règlements.

La Société pourra exercer les activités de conseiller économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro-et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, ainsi que toutes activités mobilières, immobilières, financières, commerciales et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

2.2 La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et/ou de bureaux situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelle qu'elles soient.

2.3 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi contracter des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.4 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus et pourra accomplir des activités de distribution commerciale de la manière qui semble appropriée au(x) gérant(s).

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi à Strassen.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse où des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera une société luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société, telles que prévues par l'article 1690 du code civil.

**Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

### **Titre III. Administration - Gérance - Représentation**

**Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

**Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Strassen aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Strassen. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, ou par câble, par télécopieur, ou par courriel de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions spécifiques se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne à cette réunion.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, par télécopieur un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, ou télécopieur.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique du seul gérant de la Société et dans les cas où la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques. Dans tous les cas, la Société sera également engagée par la signature de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La gestion journalière de la Société peut être déléguée à un ou plusieurs gérants délégués de son choix. Les gérants délégués sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leurs mandats.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.**

14.1 Toute assemblée générale des associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins, le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées des associés.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la Société, seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

##### **Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,

4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## **Titre V. - Dissolution et Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution et Liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts sera régi par la Loi.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, prénommé, déclare souscrire toutes les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2015.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
2. Monsieur Alain Marcel Louis Ghislain GAINAGE, prénommé, est nommé en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GAINAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 janvier 2015. 1LAC/2015/2894. Reçu soixante-quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015023217/216.

(150026293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

### **WSK S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.381.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of WSK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.381 (the "Company"). The Company was incorporated on July 9<sup>th</sup> 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, dated August 12<sup>th</sup> 2008, n°1963. The articles of association of the Company (the “Articles”) have not yet been amended since.

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.à.r.l., with registered office at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.983, (hereafter the Shareholder),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal on December 31<sup>st</sup> 2014.

Which said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

I. the entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of DEWNOS INVESTMENTS S.à.r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the “Liquidator”);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.983, as liquidator (liquidateur) of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10<sup>th</sup>, 1915 (the “Law”).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

*Costs and expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés WSK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.381 (la «Société»). La Société a été constituée le 9 juillet 2008 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 août 2008, n° 1963. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

A comparu:

DEWNOS INVESTMENT S.à.r.l., avec le siège social est établie au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, (ci-après l'Associé) ci-après représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 décembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée qui par conséquent renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté considérant avoir été dûment convoqué et ayant parfaite connaissance de apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de DEWNOS INVESTMENTS S.à.r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer DEWNOS INVESTMENT S.à.r.l., avec le siège social est établi au 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, en tant que liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Coûts et dépenses*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/731. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015023207/128.

(150027015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

### **Zen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, 9, Z.A. Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 99.681.

L'an deux mille quinze, le cinq février

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZEN S.A.», ayant son siège social à L-4410 Soleuvre, 9, Z.A. Um Woeller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 99.681,

constituée par acte le 19 février 2004, par devant Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 492 du 11 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Lynda BAMBERG, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence paraphée ne varietur, par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Que sur le vu de l'entièreté des quatre cent vingt (420) actions, représentant l'intégralité du capital social, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 4017 du 31 décembre 2014, contenant absorption de la société OPEN END S.à r.l. par la société ZEN S.A.

2.- Décharge à accorder aux organes de la société absorbée.

3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

4.- Divers

#### *Exposé*

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 23 décembre 2014 un projet de fusion a été reçu aux termes d'un acte passé par-devant Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, suite à une décision datée du 15 décembre 2014 du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise, respectivement des gérants de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise:

(1) ZEN S.A., ayant son siège social à L-4410 Soleuvre, 9, Z.A. Um Woeller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 99.681, société absorbante, titulaire de la totalité des parts et autres titres conférant droit de vote de (2) la société à responsabilité limitée OPEN END S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4410 Soleuvre, 9, Z.A. Um Woeller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 64.077, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 4017 du 31 décembre 2014.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2015, limité toutefois à ses effets comptables, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver sans réserve l'acte de projet de fusion du 23 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 4017 du 31 décembre 2014 entre la société absorbée OPEN END S.à r.l. et la société absorbante ZEN S.A., de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge au gérant de la société absorbée pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée OPEN END S.à r.l. ne comprend pas de biens immobiliers.

Constatant dès lors que la fusion est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: THILLMANY, BAMBERG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/02/2015. Relation: EAC/2015/3153. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/02/2015.

Référence de publication: 2015023212/77.

(150026601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**100 Azia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch/Alzette, 150, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.429.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Pedro Candido RAMIRES ROCHA, salarié, né à São Sebastião / Setúbal (Portugal) le 31 janvier 1981, demeurant à L-4570 Nieder Korn, 190, rue Pierre Gansen.

2.- Madame Eduarda MARQUES FERREIRA, salariée, née à Pardelhas / Mondim (Portugal) le 29 janvier 1984, demeurant à L-4570 Nieder Korn, 190, rue Pierre Gansen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

100 AZIA S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de tous marchandises,

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la résiliation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch/Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Pedro Candido RAMIRES ROCHA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	50
2.- Madame Eduarda MARQUES FERREIRA, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Les comparants déclarent que les crédits apports sont à la disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Madame Claudia Vanessa BARROQUEIRO DA SILVA, salariée, née à Carnaxide / Oeiras (Portugal) le 04 juillet 1988, demeurant à L-4326 Esch/Alzette, 9, rue de Stalingrad.

II.- Sont nommés gérants administratif de la société: Monsieur Pedro Candido RAMIRES ROCHA, prénommé et Madame Eduarda MARQUES FERREIRA, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4221 Esch/Alzette, 150, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ramires Rocha, Marques Ferreira, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015023975/79.

(150027868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Valoris & Benefits Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.481.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Serge JAMET, courtier en assurances, né à Pau (France), le 09 avril 1961, demeurant 18, Im Wois, L-8367 Hagen,

ici représenté par:

Madame Catherine DA WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bertrange, le décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'Associé unique (l'«Associé») de la société «VALORIS & BENEFITS S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

avec un capital social souscrit de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 171 481

La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 17 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 octobre 2012, sous le numéro 2550 et page 122388.

Les statuts de la Société ne furent, depuis sa création, pas modifiés.

La même personne comparante, en sa susdite qualité d'Associé unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'Associé DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37'500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12'500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, à un montant de CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) qui sera représenté dès lors par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

L'Associé CONSTATE que cette augmentation de capital ci-avant réalisée, a été décidée en vue de répondre aux exigences de la loi du 06 décembre 1991 sur le secteur des Assurances.

*Deuxième Résolution*

L'Associé DECIDE d'émettre trois cent soixante-quinze (375) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, chaque nouvelle part émise avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant droit à des dividendes à compter de ce jour.

*Troisième Résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

agissant en sa susdite qualité de mandataire spéciale, sous base de la procuration dont il est fait mention ci-avant, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé, Monsieur Serge JAMET, prénommé, agissant encore en qualité de seul souscripteur, les trois cent soixante-quinze (375) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales par apport et conversion en capital d'une partie des résultats reportés réalisées par la Société à hauteur de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37'500.- EUR).

La preuve de l'existence desdits résultats reportés se chiffrant au total à QUARANTE-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS et HUIT CENTS (42'872,08 EUR) et leur libre conversion en capital social a été rapportée au notaire soussigné par des documents comptables, et d'un rapport établi par Monsieur Serge JAMET, en sa double qualité d'Associé et de Gérant unique, daté du 16 décembre 2014, lesquels, après avoir été signés «ne varietur» par la mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte, pour être formalisés avec lui.

A la suite de quoi, il est décidé d'allouer le montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37'500.- EUR) au capital social souscrit de la Société et d'attribuer les trois cent soixante-quinze (375) nouvelles parts sociales ainsi émises au seul souscripteur, Monsieur Serge JAMET, préqualifié.

#### *Quatrième Résolution*

La prédite augmentation de capital se trouvant ainsi réalisée, l'Associé a décidé de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société, de sorte que cet article SIX (6) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.»

Il est également accepté et confirmé que désormais les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont détenues par:

Monsieur Serge JAMET, courtier en assurances, né à Pau (France), le 09 avril 1961, demeurant 18, Im Wois, L-8367 Hagen,

en sa qualité de seul et unique associé de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette même mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. DA WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18479. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015023194/81.

(150026635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

### **HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 3.324.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2015.

*Pour: HOLDING DE L'EST S.A., société de gestion patrimoine familial*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015022692/17.

(150026939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---